1,50 €

L'Aiguillon

n°47

Journal (im) pertinent d'informations de l'agglomération chartraine

Bulletin mensuel d'Énergies Citoyennes

Décembre 2004

Site classé remarquable

Ça y est ! Énergies Citoyennes et son plus bel organe, *L'Aiguillon*, ont opinions sur Internet. Retrouvez vos rubriques préférées (le Café Po, notre passé, notre présent, notre projet pour l'agglo, les «Une» des derniers Aiguillons, la Tchétchénie, les Sans-Papiers, la Palestine, ...).

Hors de toute pollution politique, un site classé http://www.energies-citoyennes28.org

Procès Lemoine : Rabaté témoigne (p.2)

Lucé : Joly écrit à Chirac (p.3)

Recette chartraine LA VILLE RENVERSEE (p.5)

OGM : une victoire historique (p.8)

Gorges/Georges, même combat ?

Que cherche Georges Lemoine en intentant un procès en diffamation à *L'Aiguillon* ? Cet ancien ministre mitterrandien souhaite-t-il vraiment réduire au silence le seul journal d'expression de citoyens libres de leur pensée et qui ont le courage, non seulement de s'opposer au pouvoir gorgien, mais également d'évaluer les dégâts causés pendant son 3ème mandat municipal (1989-1995) ? Y aurait-il convergence d'objectifs entre les maires ancien et actuel de la ville de Chartres ? La question pourrait faire sourire si elle ne mettait pas en jeu la démocratie.

Ce n'est pas une vague libérale qui a propulsé JPG au pouvoir en 2001, plutôt le rejet d'une certaine gauche discréditée tant au niveau national qu'au niveau local. Pourtant, les forces progressistes existent. Moribondes, elles ont repris du poil de la bête au vu des résultats sociaux catastrophiques de la politique libérale menée. Tous les jours, des gens, vous, moi, après avoir été écœurés par la politique ("tous pourris"), se relèvent et osent penser et dire : "Stop, ça suffit !". Des citoyens décident de prendre en main leur avenir, celui de leurs enfants et de la planète sur laquelle ils vivent. La prise de responsabilité citoyenne se réalise enfin, visiblement au grand dam des responsables politiques. Pourtant il n'est pas aberrant de croire que les élus de tous bords doivent rendre des comptes à leurs administrés. C'est exactement la mission de service civique que s'est assignée *L'Aiguillon*. Honnêtement, peut-on lui en vouloir ?

Philip Lafeuil

Pour son procès contre *L'Aiguillon*

Lemoine choisit de s'enfoncer

L'audience du procès en diffamation fait par Georges Lemoine à *L'Aiguillon* a duré plus de deux heures ce lundi 6 décembre. En cause, l'un des quinze paragraphes de l'article «Pourquoi vous ne voterez pas Georges Lemoine comme tête de liste municipale en 2007» (*L'Aiguillon* 41, mai 2004), ainsi rédigé : «parce qu'au cours de son 3ème mandat (1989-1995), la situation financière de la Ville s'est brusquement dégradée, en raison d'un laxisme budgétaire inadmissible qui a produit un endettement colossal ; parce que la Chambre Régionale des Comptes lui a alors adressé un sévère avertissement et la préfecture imposé une tutelle humiliante».

Pour tout argumentaire à charge, Georges Lemoine a déballé sa carte de visite, seulement édulcorée de sa participation à la bataille d'Austerlitz et de sa récente élection comme député de la planète Mars. Il a aussi révélé ses excellentes relations avec l'UMPiste Jean-Paul Delevoye, les ex-préfets euréliens de droite Deslandes et Mongin, ainsi qu'une correspondance avec Sarkozy.

En réponse, Philippe Méry, l'avocat de *L'Aiguillon*, a apporté la preuve de la bonne foi de notre canard impertinent dans l'expression de la vérité, fort des témoignages de Jean-Louis Guillain, le successeur de Lemoine, et de Laurent Rabaté, ancien adjoint aux Finances. Jugement le 24 janvier.

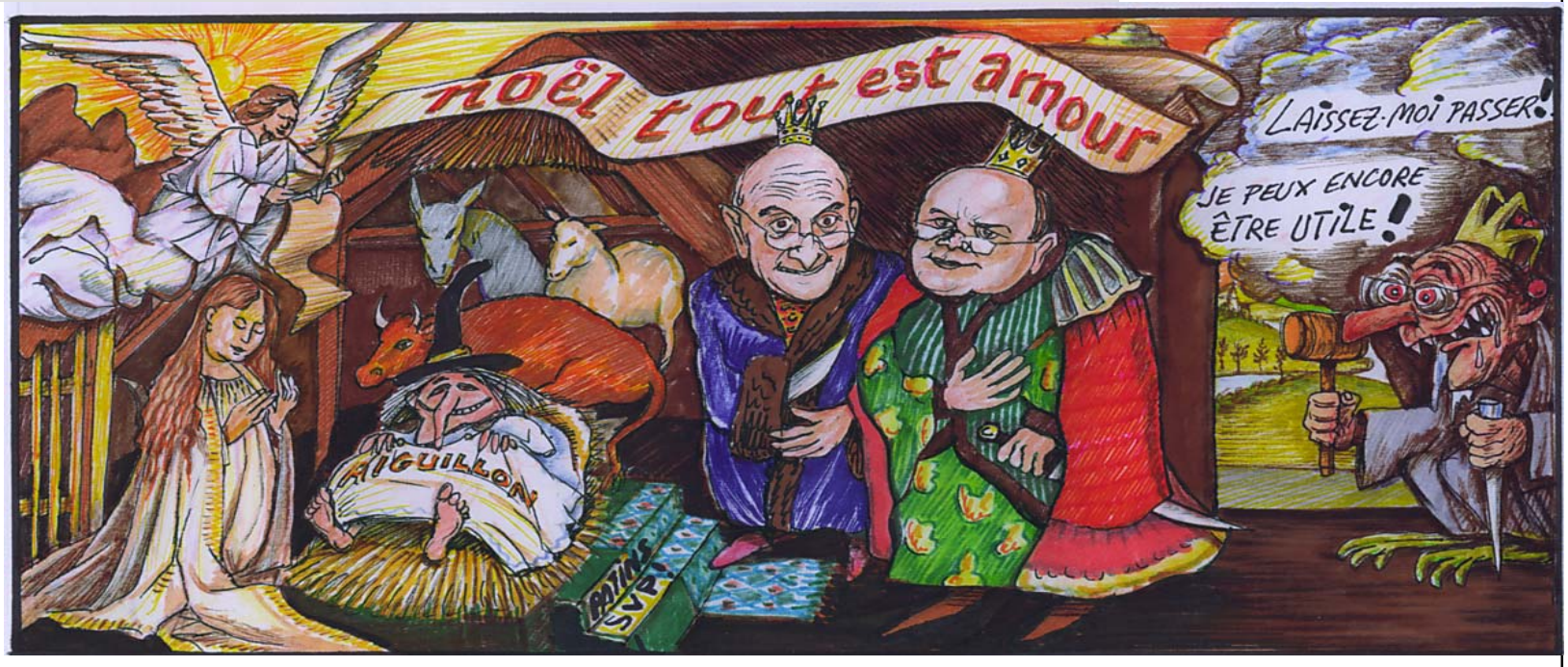

Harcèlements textuels !

St-Valentin. Le 29 novembre, devant le tribunal correctionnel de Chartres, s'est tenue l'audience en diffamation du procès Elgani/Morland contre *L'Aiguillon*. Au bout d'une grosse heure de débats, le président Framboise a averti qu'il ne supportera pas que le jugement - qui sera prononcé le 14 février 2005 - fasse l'objet de commentaires. Une sacrée pique dans l'échine de Morland qui avait craché sur la justice après sa condamnation du 11 octobre.

Dernier combat. Celui qui veut la peau de *L'Aiguillon* est forcément un allié de Georges Lemoine. D'où la présence de ce dernier dans le public au procès du 29 novembre pour supporter le plaignant Elgani et son avocat. Lesquels ont même reçu ses encouragements après l'audience, dans la salle des pas perdus, au grand dam des militants de gauche présents sur place.

L'exemple d'en haut. Mercredi 1er décembre, Alain Juppé a été condamné à 14 mois de prison avec sursis et une peine d'un an d'inéligibilité par la cour d'appel de Versailles, qui l'a reconnu coupable de prise illégale d'intérêts. Du coup, Morland se remet à transpirer. Car, au contraire de Juppé, il s'est servi de ses mandats électifs pour s'enrichir personnellement.

Chartres, années 90 : La dette explose...

Dans le procès qu'il a intenté à *L'Aiguillon*, Georges Lemoine a produit ce document censé démontrer qu'il fut un bon gestionnaire au cours de son 3ème mandat. A croire qu'il ne l'a pas lu… Cette analyse de la situation financière de la ville de Chartres a été réalisée en août 1995 par Dominique Bergé (à l'époque secrétaire général des Services de la Ville), à la demande de M. Jean-Louis Guillain, 1er adjoint depuis les élections municipales de juin, qui voulait mesurer la gravité de la situation. Extraits.

«L'encours de la dette a explosé entre 1992 et 1994 : + 48%. La dette par habitant est aujourd'hui de 9.507 F. A titre d'indications, le quotidien *Les Echos* a publié le 7 juin 1995 un tableau sur le poids de la dette des 100 premières villes (en termes démographiques). Chartres n'y figure pas, étant une ville moyenne… On peut constater que le niveau atteint à Chartres nous placerait dans la première moitié du tableau, voire le premier tiers».

«Les clignotants rouges : 1. Une progression des dépenses de fonctionnement supérieure à la progression des recettes de fonctionnement. 2. Un autofinancement négatif depuis 5 ans. L'absence de tout autofinancement oblige la collectivité à financer sur emprunt l'ensemble de ses dépenses d'investissement, y compris les travaux d'entretien de son patrimoine. 3. Une dette par habitant qui atteint des seuils critiques compte tenu des capacités financières de la Ville».

«Une augmentation de 15% de la pression fiscale est estimée nécessaire».

«Le budget du CCAS est le budget d'action municipale qui a le plus augmenté au cours du mandat municipal 1989-1995. Ce développement trouve sa traduction dans la croissance des frais de personnel du CCAS : + 91% sur la période 1988-1993… Des remises en cause seront nécessaires sur certaines activités dont le coût économique est sans rapport avec le coût social».

«Toute volonté de maîtrise des dépenses de gestion qui n'aborderait pas l'évolution des coûts de personnel n'aurait qu'une portée limitée. Un préalable indispensable : une volonté politique clairement définie, énoncée, respectée par la Municipalité et appliquée par les Services… Accepter des remises en cause dans le niveau des services rendus à la population lorsque l'utilité sociale conduit à des coûts économiques prohibitifs. »

« La maîtrise des autres dépenses de gestion. Comme pour les dépenses de personnel, un objectif plus volontariste pourrait être affiché : 0% de progression».

«A titre personnel, …il me semble qu'un objectif de réduction des coûts de fonctionnement affiché par les décideurs politiques peut tout à fait être compris par l'encadrement et par le personnel et qu'un plan d'économies substantielles peut être mis en œuvre…».

1995 : Chartres au fond du trou

Comparatif financier de quatre villes moyennes d'après le compte administratif 1995 (in Répertoire financier des Villes Moyennes, de 1994 à 1996, fédération des maires des villes moyennes). Document produit par Georges Lemoine pour sa défense contre *L'Aiguillon* !!!!

En millions de francs	Endettement	Epargne nette*
Douai (44.195 hab)	249 MF	+ 24,2 MF
Annecy (51.143 hab)	431 MF	+ 41,3 MF
Bourg-en-Bresse (42.955 hab)	379 MF	+ 14,9 MF
Chartres (41.850 hab)	**455 MF**	**- 9,2 MF**

*** Epargne nette = recettes de fonctionnement – dépenses courantes – annuité de la dette (capital + intérêts)**

Conférence-débat

Vendredi 10 décembre

19h30

Foyer culturel de Beaulieu

Tchétchénie :

Quelles perspectives après le massacre de Beslan ?

Procès Lemoine contre *L'Aiguillon*

En marge du procès en diffamation du 6 décembre qui a opposé Georges Lemoine à *L'Aiguillon*, ce dernier dévoile plusieurs documents accablants pour l'ancien maire de Chartres.

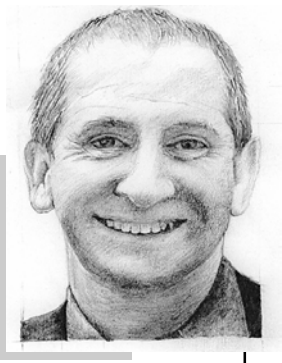

Le roi et l'oiseau

Ce lundi 6 décembre, l'ex-grand monarque de Chartres, maire de 1977 à 1998, secrétaire d'Etat de 1981 à 1986, «16 victoires, 0 défaite électorale en 30 ans, etc., etc.», assignait notre modeste canard devant le tribunal de Chartres pour «diffamation».

A première vue, cette situation semble insolite, absurde, politiquement suicidaire. En fait, elle n'est qu'un énième épisodes des classiques soubresauts de despotes déclinants face à des impertinents, fussent-ils de même couleur politique : lamentable sur la forme, implacable sur le fond.

Pas de quartier, donc : Georges Lemoine lança le châtiment du contestataire par un formidable matraquage aérien, citant tous ses titres, fonctions, diplômes, ses hauts-faits électoraux, ses relations haut placées, les compliments de ses instituteurs,... Ne manquaient plus que ses performances en 200 m papillon ! Ce tir de barrage impressionna-t-il le président ? La gonflette, c'est plutôt devant le miroir…

Puis, les divisions blindées : laxiste, moi ? Je repasse ma cravate tous les matins ! (Ce n'est pas une citation, mais c'était de la même veine, hors sujet). Finances catastrophiques, écrivez-vous ? J'ai été second au hit-parade des meilleurs maires dans *Le Point* à la même époque ! Et réélu triomphalement aux élections municipales de 1995. Le terme de «tutelle humiliante», d'après lui, mensonger, injustifié. Et enfin, la finition au corps à corps, s'étranglant d'indignation à l'évocation de son honneur et de sa considération bafoués, réclamant réparation au nom des milliers de concitoyens qu'il a représentés depuis 30 ans. Toutes ses cartouches !

A cela, la défense, en la personne de Philippe Méry, répondit en pilonnant méthodiquement et avec fougue ces griefs. Situation sérieuse ? Alarmante ? Catastrophique ? Tous les chiffres officiels, tous les témoignages, toutes les analyses convergent et confirment les termes utilisés dans *L'Aiguillon* (voir par ailleurs). Ceux-là mêmes qui eurent à gérer cette situation, Laurent Rabaté et Jean-Louis Guillain, en convenaient. A la lecture d'un document, fourni par M. Lemoine lui-même, qui constatait l'explosion de l'endettement de la Ville (lire en Une), on atteignait à la cocasserie : «un but contre son camp», observa l'avocat.

La «tutelle humiliante» était là, de fait. Et l'écrire se justifiait. Quant à la réélection de 1995, elle avait eu lieu avant la publication du rapport de la Chambre régionale des comptes mettant la Ville en garde, en 1996.

Alors, que reste-t-il de l'accusation de diffamation, de l'honneur et de la considération bafoués ? Pas de termes injurieux, la bonne foi est avérée… Il ne reste que le débat politique normal, la liberté de la presse, y compris «petite», un droit de réponse dont M. Lemoine a refusé d'user.

«Monsieur le Président, vous aurez, si je résume, à décider jusqu'où la liberté de la presse peut aller trop loin.» Telle fut, à peu près, la synthèse du litige, formulée par le Procureur avant les plaidoiries. Jusqu'où la susceptibilité d'un ex-gros bonnet de la politique peut-elle s'exercer contre un journal dont la première subversion est d'informer ?

Dimitri Keltchewsky

Un document exceptionnel qui contredit la thèse de la diffamation

Quand le «réseau d'alerte» surveillait Chartres

Le 15 septembre 2004, Laurent Rabaté, ancien adjoint aux Finances de la ville de Chartres (1995-2001), a adressé cette lettre au directeur de la publication de *L'Aiguillon*.

Gérard, tu m'as informé, dans ta lettre du 25 août dernier, de la plainte déposée par Georges Lemoine, pour diffamation, et demandé d'apporter quelques éléments d'information, sur la situation financière de la ville de Chartres, au début du mandat 1995-2001. Je suis surpris de cette procédure, désolé de cette polémique à mon sens inutile, en tout cas peu profitable à la gauche.

Après réflexion, il m'a paru nécessaire cependant que je rappelle le contexte d'alors, tel que je l'ai compris et vécu, de manière à éclairer la portée des expressions employées dans ton article de mai 2004.

Il est exact que la situation financière de la Ville s'était fortement dégradée, à la fin du mandat 1989-1995, non pas à vrai dire «brutalement», mais progressivement, et avec un effet différé, comme toujours dans ces cas : l'autofinancement net de la ville, pour le compte administratif 1995, était de -33 MF, ce qui signifie que la ville devait emprunter, non seulement pour couvrir ses investissements, mais aussi pour une part significative de son fonctionnement. L'endettement, de ce fait, a rapidement progressé, pour atteindre un niveau qui justifiait des mesures correctives (sans que l'on puisse pour autant le qualifier, à mon sens, de «colossal».

Il est également exact que la Chambre régionale des comptes a signalé la progression de l'endettement, et plus généralement la gravité de cette situation financière, et analysé les causes de sa dégradation. Elle concluait que la ville de Chartres n'avait plus de marge de manœuvre, compte tenu du niveau déjà élevé du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal.

Une confirmation de cette appréciation est d'ailleurs venue, plus tard, lorsqu'une banque, retenue en 1996 pour une ligne de trésorerie, a rejeté au vu des données 1995 la signature du contrat, jugeant la ville trop endettée, et incapable de dégager les ressources nécessaires au remboursement.

Si le diagnostic de la Chambre était juste (on peut en effet parler de «sévère avertissement», à mon sens), il devait, d'après moi, être complété : la Chambre n'avait pas évoqué, notamment, parmi les causes de cette dégradation, le passage d'un syndicat mixte à un district, qui avait pénalisé Chartres, du point de vue financier (c'était la conséquence d'une plus grande solidarité au sein de l'agglomération). C'est pourquoi l'expression de laxisme est sans doute excessive. Mais il y avait également, vers la fin du mandat 1989-95, une trop grande confiance dans le rythme de développement, et la création à terme de richesses nouvelles, ce qui avait d'ailleurs conduit à emprunter, selon la technique des «in fine» qui reporte les charges en fin de prêt.

Du côté des solutions, la Chambre semblait déconseiller toute hausse de la fiscalité, alors qu'à l'évidence, celle-ci était indispensable, un programme d'économies de gestion étant assez long à mettre en place et à produire ses premiers effets. Les simulations alors réalisées par des banques, à ma demande (car je souhaitais un regard plus énergique que celui fourni par les services d'alors), l'ont confirmé.

Ce programme a été mis en place, avec la constitution (qui n'a pas été simple, tant la «culture» de la ville n'y était pas préparée) d'un comité de pilotage budgétaire, chargé de faire des propositions d'économies, et des hausses de fiscalité.

Dès 1998, la situation financière, appréciée par la capacité de remboursement de la dette, était redevenue normale, même si l'autofinancement restait encore inférieur au niveau désiré. Pour la fin du mandat, l'investissement pouvait repartir, l'autofinancement était correct, et l'endettement (aussi bien celui de la Ville que celui de la SEM, repris par la Ville) avait considérablement diminué.

La Chambre régionale des comptes n'a jamais eu à intervenir, dans le cadre des procédures prévues pour les budgets en déséquilibre. Par contre, il est vrai que le bureau compétent de la préfecture a demandé en 1996 à rencontrer les responsables de la Ville, pour signaler la préoccupation des services de l'Etat, et demander quelles étaient les mesures envisagées. A ce moment, les premières mesures d'économies et de relèvement de la fiscalité montraient que la gravité de la situation avait été perçue, et les corrections apportées. J'ai compris plus tard que cette intervention se situait dans le cadre d'un dispositif de vigilance et de prévention des situations financières dégradées, connu sous le nom de «réseau d'alerte», et regroupant les diverses administrations de l'Etat concernées.

On ne peut donc pas vraiment parler, sauf en forçant le trait, de «tutelle humiliante». Mais je dois admettre qu'il m'est arrivé, lors d'un séminaire municipal réunissant tous les élus de la majorité, de revenir sur la situation financière de la Ville, pour expliquer qu'elle était désormais rétablie, mais que nous avions eu à supporter, quelques mois auparavant, une tutelle indigne de la ville de Chartres. J'espère que ce n'est pas cet «éclat» qui a fait exagérer, parmi les élus majoritaires, la portée de l'intervention de la préfecture.

Espérant avoir retracé aussi objectivement que possible les faits essentiels, je te prie de croire à mon meilleur souvenir.

Laurent Rabaté

Rapport de la Chambre régionale des comptes (6/09/1996)

Un très sévère avertissement

«Le montant des frais financiers a augmenté de 65% entre 1991 et 1994».

«Les dépenses de personnel ont progressé de 17,3% entre 1991 et 1994».

«La ville de Chartres, dont les recettes ne peuvent progresser en pratique que par une augmentation d'une pression fiscale qui est déjà forte, se trouve en conséquence dans la nécessité de maîtriser ses dépenses de fonctionnement alors même qu'un poste important, la charge des intérêts de la dette, continuera à constituer un poste significatif de dépenses».

«La poursuite des investissements de renouvellement ou d'entretien de son patrimoine génèrera des besoins d'emprunts nouveaux que la ville évalue elle-même à 27 millions de francs par an… Il reste que les emprunts continueront dans les années à venir à peser d'une manière sensible sur le montant des charges globales…».

«Les dépenses d'investissement ont été élevées pendant la période analysée hors remboursement de la dette : 68 MF en 1991, 64 MF en 1992, 71 MF en 1993, 59 MF en 1994. Ces dépenses ont été financées par des emprunts nouveaux… : 45 MF en 1991, 81,5 MF en 1992, 88,9 MF en 1993, 43,3 MF en 1994».

«Le montant global de la dette du budget principal de la ville de Chartres est passé de 194 millions de francs au 1er janvier 1991 à 366 millions de francs au 31 décembre 1994, soit une progression de 88,6%. La dette consolidée (budget principal et budgets annexes) a atteint 381 MF au 31 décembre 1994.… Au 31 décembre 1994, la seule dette du budget principal a atteint 8.770 F par habitant, et la dette consolidée représentait 9.126 F par habitant, ce qui était supérieur aux dernières moyennes de référence connues (6.738 F pour la moyenne régionale en 1993 et 6.634 F pour la moyenne nationale des villes dont la population est comprise entre 20.000 et 50.000 habitants)».

«Les résultats obtenus pour la ville de Chartres montrent que l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement du budget est récemment devenu insuffisant pour permettre l'amortissement de la dette de la ville sur une durée de 15 ans. En 1991, il fallait 10 années d'autofinancement brut pour rembourser le stock de dette ; mais ce ratio a atteint 33 ans en 1993 et 26 ans en 1994. Cet indicateur démontre l'étroitesse des marges de manœuvre de la ville de Chartres en matière de financement interne de ses investissements».

La Chambre recommande «un suivi plus rigoureux»…

Le fameux rapport de la Chambre régionale des comptes du 6 septembre 1996 a révélé la mauvaise gestion budgétaire du 3ème mandat municipal (1989-1995) de Georges Lemoine. Un précédent rapport de cette même institution, daté du 23 juin 1993, sur le contrôle de gestion des années 1986 à 1990, avait déjà pointé plusieurs anomalies. Extraits.

«…la réalisation des dépenses d'investissement par rapport aux prévisions variait de 58 à 69% sur la période 1986-1990… souhait d'une amélioration de la réalisation des programmes inscrits…».

«Le réaménagement de la dette. …le conseil municipal n'a pas été avisé des modifications intervenues par rapport à l'autorisation de départ. …le montant des emprunts nouveaux réalisés en 1988 destinés à rembourser les emprunts anciens à taux supérieurs à 10% ... dépassaient … de 4.097.869 F les remboursements d'emprunts effectués … La chambre souhaite que l'ensemble de ces éléments conduise à une réflexion sur la nécessité d'une programmation rigoureuse des remboursements d'emprunts et à un suivi précis des opérations effectuées…».

«Situation de trésorerie. La chambre a constaté l'évolution divergente des dépenses et des recettes depuis 1986 et la diminution du fonds de roulement jusqu'à une valeur de deux jours en 1989 (4 jours en 1990) … Bien que la ville ait précisé à la chambre qu'elle surveillait de façon continue sa trésorerie, en contact avec le comptable, la chambre relève que le solde de trésorerie de la ville de Chartres est devenu négatif à plusieurs reprises en 1990, jusqu'à - 9.221.975 F le 2 mars 1990, situation qui est interdite par la réglementation … La chambre … ne peut que recommander un suivi plus rigoureux de la situation et des mouvements de trésorerie, ainsi qu'une surveillance du niveau du fonds de roulement».

«Travaux d'imprimerie du bulletin municipal. …la chambre estime que la réalisation du bulletin doit faire l'objet d'un contrôle plus rigoureux».

«Prime complémentaire au personnel. …ledit complément de rémunération ne peut être revalorisé que dans la limite de l'évolution de la valeur du point d'indice fonction publique, une évolution supérieure devant être considérée comme constituant un avantage nouveau et donc, de ce fait, être jugée illégale. Les dites primes doivent en outre faire l'objet de cotisations…».

«Marchés publics. …il y avait lieu d'appliquer des pénalités pour dépassement des délais d'exécution au prorata du nombre de jours écoulés… Tel n'a pas été le cas».

«Tutelle humiliante». Début 1998, quand Jean-Louis Guillain succède à Georges Lemoine à la tête de la ville de Chartres, son premier entretien avec le préfet d'Eure-et-Loir de l'époque, Pierre Mongin, est de s'entendre dire qu'il faut surveiller de très près les finances municipales…

http://www.energies-citoyennes28.org
G. Lemoine a dit : «J'aime beaucoup ce que vous faites».

Lettre au Président de la République

Lundi 15 novembre, Claude Joly a écrit à Jacques Chirac pour lui demander de condamner les déclarations de Morland selon lesquelles la justice aurait été partiale en le condamnant à 10 ans d'inéligibilité le 11 octobre dernier.

Monsieur le Président de la République, j'ai l'honneur de m'adresser à vous, considérant vos attributions constitutionnelles de protecteur de la Justice de la République.

Le 11 octobre 2004, Monsieur Jacques Morland, maire de Lucé, la 3ème ville du département d'Eure-et-Loir, a été condamné par le tribunal correctionnel de Chartres à huit mois de prison avec sursis, 15.000 euros d'amende et dix ans d'inéligibilité dans deux affaires de prise illégale d'intérêts.

Monsieur Morland a fait appel. C'est son droit. Mais ses fautes pénales éclaboussent comme jamais la réputation de ses 18.000 administrés, d'autant plus qu'il refuse de démissionner. Mais par-dessus tout, je suis choqué que Monsieur Morland ait insulté publiquement à trois reprises la Justice de la République par les déclarations suivantes :

- « Ici à Chartres, j'ai été victime d'une sanction politique prononcée par une juridiction orientée » (in *L'Echo Républicain*, 12 octobre 2004).

- « Je m'attendais depuis de longs mois à être condamné. Je savais qu'à Chartres, on voulait me faire tomber. Avec mon avocat, nous avons décidé de faire appel, et à Versailles, vraisemblablement en octobre ou novembre 2005, ce sera une autre histoire » (in *La République du Centre*, 19 octobre 2004).

- « Le procès en appel se fera dans un contexte plus neutre et la cour d'appel de Versailles aura l'occasion de porter un autre regard sur cette affaire débouchant sur une qualification des faits différente » (in *Lucé Info* n° 19, magazine municipal lucéen, septembre/octobre 2004).

Par ces motifs, je vous conjure de mettre en œuvre tous les moyens du Droit pour que l'affront fait à notre Justice soit lavé. Dans l'attente de votre intervention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Copies à Messieurs les Ministres de la Justice, des Finances et de l'Intérieur, ainsi qu'à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

Claude Joly

~ ~~~~

La réponse de L'Elysée est arrivée le 29 novembre avec cette formule : «le principe constitutionnel de séparation des pouvoirs interdit au Président de la République d'intervenir dans les affaires relevant de la justice». C'est ce qui s'appelle botter en touche. Du Chirac pur jus.

MORLANDLAND

Hic. Le 18 novembre, à l'Hôtel de Ville, sur le coup de 11h30, Morland a offert aux personnels municipaux une collation au beaujolais nouveau. Comme s'il cherchait à recouvrir son étiquette de patron voyou par celle du gros rouge…

CNIL. En 2003, le site Internet de la ville de Lucé (qui est membre de l'association française des villes Internet) avait été primé @@ pour les communes de 5.000 à 20.000 habitants. Or, ce site n'est même pas déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), ce qui démontre bien qu'il s'agissait d'un cadeau Bonux…

Gestion de fait. La preuve que le club de boxe *Sport Passion-Les Gants Lucéens* est une métastase du système Morland : pour le gala du samedi 20 novembre, ce sont des personnels et des véhicules des centres sociaux municipaux qui ont convoyé, à l'aller et au retour entre Lucé et Roissy, les adversaires roumains des boxeurs mercenaires «lucéens». Par ailleurs, une proportion «anormale» des 600 spectateurs a été dispensée de payer sa place. Les Lucéens vont encore devoir éponger…

Réparation. Claude Joly a demandé au tribunal administratif d'Orléans l'autorisation de se substituer au Conseil Municipal pour poursuivre Jacques Morland devant le tribunal de grande instance de Chartres. L'objectif est d'obtenir réparation du préjudice subi par les habitants de Lucé à cause de la condamnation pénale de leur maire pour prises illégales d'intérêts.

Un putsch qui fait pschitt... Un quarteron d'adjudant(e)s en préretraite hésite à fomenter un coup d'Etat contre Morland au Conseil Municipal. Car la réussite est aléatoire à cause du ralliement inconditionnel, début novembre, des trois conseillers du Front national à la majorité morlandesque. Sans oublier que le maire tient tout son monde par la peau des …bourses aux indemnités d'élus.

Avis de recherche. Le patron du café Jeanne d'Arc, situé place du même nom, à Chartres, prévient *L'Aiguillon* qu'un adjoint au maire de Lucé a disparu depuis un an en laissant une ardoise de 90 euros. Le comble quand on sait que ce dernier exerce la profession de recouvreur de créances pour un organisme public… A force de jouer avec le feu, aurait-il été victime d'un accident de barbecue comme la Pucelle ? Dernier signalement : vu au volant d'une Clio munie d'un gyrophare…

L'ADSL pour les «pauvres». Offrir à ses administrés un site Internet municipal c'est bien, mais encore faudrait-il permettre à tous de le consulter dans les meilleures conditions, grâce au haut débit. Ainsi, les entreprises de la zone industrielle lucéenne et les résidents de l'ensemble pavillonnaire des Carreaux se plaignent fréquemment de ne pas pouvoir obtenir des connexions à grande vitesse, alors que la possibilité existe pour les immeubles «sociaux». Le monde à l'envers.

Perdant. Décidément, Morland est abonné aux procès perdants. Courant novembre, le tribunal administratif d'Orléans a annulé la mise au placard d'une fonctionnaire territoriale municipale, Michèle Le Normand, qui était employée depuis plus de trois ans à un poste ne correspondant pas à son grade et dans des conditions de travail humiliantes. Parallèlement, une plainte pour subornation de témoins a été déposée contre les sieurs Bailleul et Elgani, respectivement directeur général des services et responsable du service juridique de la Ville.

Un juriste zélé averti en vaut deux

La Ville de Lucé recrute

Mieux que l'ANPE, mieux que la légion étrangère, la mairie de Lucé, terre d'asile, assure votre avenir professionnel et celui de vos enfants !

Si les ennuis judiciaires vous guettent, si le fisc vous poursuit, si vous êtes au chômage suite à l'incarcération d'un élu crapuleux qui vous avait choisi comme homme de main, si la ville que vous animiez n'a pas su reconnaître en vous le génie créatif et vous a viré(e), si ni l'armée ni la police nationale n'ont voulu de vous, si vous n'arrivez pas à caser vos enfants (même dépourvus de neurones), si vous êtes déjà fonctionnaire et désespérez, là où vous êtes, d'avoir une promotion, si vous êtes contractuel et rêvez d'une carrière fulgurante dans la fonction publique territoriale sans passer les concours… Postulez à la Ville de Lucé, 3ème ville d'Eure-et-Loir ! Venez rejoindre la grande famille des collaborateurs municipaux !

Sous l'aile de la blanche colombe lucéenne, votre protection sera assurée. Tous vos soucis s'évanouiront et vos vœux seront comblés. Mais il y a des conditions… Tout paradis doit se mériter ! Si vous avez l'âme sensible, l'estomac fragile et quelques restes de scrupules et de sens moral, abstenez-vous ! Vous n'avez aucune chance d'être retenu(e). Il vous faudra en effet tremper dans des soupes plutôt nauséabondes et peu ragoûtantes ; concocter peut-être des mixtures avec les crachats et la bave des uns et des autres, et des uns sur les autres, pieusement recueillis par quelque grand inquisiteur, qui, respectueusement, les apportera ensuite à la Grande Prêtresse (qui officie quelque part en Mairie, mais que vous ne verrez jamais) pour qu'elle y ajoute un dernier ingrédient : une particule de son venin royal.

Enfin, vous serez probablement amené(e) à cracher régulièrement vous-même sur du papier ce que votre supérieur hiérarchique (ou son proche collaborateur) vous dictera et prendra soin de mettre en forme pour un usage ultérieur. N'ayez crainte pour les fautes de syntaxe ou d'orthographe, les cadres supérieurs à Lucé sont très lettrés et vous aideront dans votre besogne. Il va sans dire que les délations spontanées seront les bienvenues et vous vaudront des récompenses, «primes au mérite» et promotions diverses.

Vous entendrez des rumeurs, il vous faudra les colporter, les propager, les répandre de lieu en lieu, et bien sûr les agrémenter d'anecdotes diverses et d'éléments que vous ne manquerez pas de trouver en fouillant votre imaginaire, pour les faire plus vraies que vraies. Vous assisterez peut-être à des mises à mort de rebelles confirmés, ou bien ne ferez qu'entendre dans les couloirs le bruit de la charrette qui emporte les condamnés ; il vous faudra alors prendre un air affligé, et murmurer avec les autres, que ce n'était pas faute de les avoir mis en garde, en gentils camarades que vous êtes, de les avoir exhortés à plus de «diplomatie», plus de «souplesse», etc. Quel dommage, direz-vous, qu'ils n'aient pas été aussi perspicaces que vous !

Point besoin de compétences ou d'aptitudes professionnelles pour travailler à la Ville de Lucé ; il suffit de faire preuve de grande docilité (même si elle est feinte), de savoir obéir, de savoir vous taire et d'afficher toujours un entrain et une joie de vivre à toute épreuve chaque fois que vos maîtres vous rendent visite. De toute façon, le contenu de votre travail ne les intéresse pas, sauf s'il peut leur rapporter quelques coups d'encensoir dans le canard local (qui ne peut d'ailleurs qu' «encenser» sous peine d'être mis à l'index).

Ainsi, vous sortirez du rang parce que vous aurez, par exemple, laborieusement mis au point et rendu accessible à Lucé un site Internet (un service qui existe depuis des lustres ailleurs !), ou bien réussi le tour de force de faire pousser des fleurs sur du béton ! Qu'importe que, par ailleurs, vous détruisiez les rares espaces naturels pour satisfaire aux exigences du PLU, massacriez les arbres à la tronçonneuse, contribuez à la pollution de l'eau par vos «traitements» barbares ; l'attribution des «fleurs» ne tient pas compte de ces méfaits ! Profitez-en !

Si vous passez avec succès toutes les épreuves, vous obtiendrez très vite le label de «collaborateur zélé» et pourrez accéder à des postes-clé. Mais prenez garde ! Ne soyez pas trop confiant(e), ni trop gourmand(e)… Quand vous aurez contribué à faire tomber les têtes des moins «zélés» que vous, qu'il ne restera plus que des zélés, et qu'ainsi ils se seront assurés un pouvoir sans limite, vos maîtres pourraient bien réduire vos «récompenses», et même se débarrasser de certains d'entre vous, pour «alléger la masse salariale», comme ils disent, surtout dans ces domaines que l'on dit «pas rentables», comme le social ou le culturel… Car, après tout, une Mairie ça coûte bien cher ! Ça sert à quoi d'ailleurs ?

Le piqueur de grisbi

(sur l'air de «Tout va très bien Madame la Marquise»)

Allo, allo Jacques, dans le journal, j'ai vu l'aut'jour qu'au tribunal
Qu'en vous jugeant, c'est très navrant, vous êtes vraiment un délinquant

Mais non, mais non, mon cher Lucéen, ce sont les juges qu'ont rien compris
Comme j'vous l'ai dit, moi dans cette mairie, je suis un parfait ahuri
J'suis un neu-neu, un cul-terreux, qui passe sa vie dans vot'mairie
Pour vous piquer, en toute impunité, votre grisbi, votre grisbi

Allo allo Jacques, y'a des rebelles, dans cette mairie elles s'font la belle
Des vrais pitbulls oui, dit-on d'elles, qui veulent vous piquer vot'-gamelle

Mais non, mais non, après le coup de foudre, et passé l'odeur de la poudre
Le goût d'l'oseille a fait monts et merveilles et calmé ces belles damoiselles
Restent les vieux, les poussiéreux, les Rmistes et les frontistes
Ces pauvres oiseaux, bientôt tous des curistes, tous à Vichy, tous à Vichy !

Allo allo Jacques, si j'comprend bien, t'as endormi tes citoyens
Avec ton pèze, tout ton pognon, tu comptes éviter la prison

Mais oui, mais oui, avec mes avocats, fini pour moi tous les tracas
Mais j'ai besoin de beaucoup de grisbi, j'attends vos dons à la mairie
Soir et matin, faites des prières, j'suis noyé dans le judiciaire
Dans mon pétrin qui déborde de bière, je suis serein, je suis serein

Allo allo Jacques, cette dérive, qui fait foirer tes entreprises
Dépôt de bilan, fuite en avant, qu'as donc tu fait de ton argent ?

Mais c'est pour ça qu'en voulant mélanger, affaire privée affaire publique
Pour l'Luxembourg, dès que je pique un sou, c'est le courroux, rappliquent les flics,
Mais attendez, j'ai plus d'un tour, j'suis un neu-neu plutôt mafieux,
Ces fonctionnaires, moi je les connais bien, des bons à rien, je suis serein

Allo, allo Jacques, ton pré carré, sent le pâté, est débordé
Ça nous fait mal, c'est anormal, t'es devenu front national

Mais oui, mais oui, en gardant le pouvoir, je continue mes p'tites magouilles
J'fais promouvoir et j'me remplis les fouilles, vous voyez bien, j'suis pas dinguot
P't'être un neu-neu, pas un nigaud, dans l'Grand Duché, j'planque mes lingots
Tout va très bien, mes chers Lucéens, j'vous'l'mets dans l'train, je suis serein.

Edmond Dantès

 Imprimerie Chartres Repro.

http://www.energies-citoyennes28.org
J. Morland a dit : «Vous êtes des localisés au Luxembourg ?».

Conseil municipal de Chartres du 25/11/04

MERCI AUX PATIENTS ELECTEURS

A la fin du Conseil, ce jeudi 25 novembre, à minuit vingt, le Maire a remercié les internautes pour leur assiduité, se demandant toutefois, avec un brin de lucidité, s'ils étaient encore nombreux. Qu'est-ce qui aurait bien pu, en effet, motiver nos concitoyens à suivre, dans des conditions techniques moyennes, ce qui ressemble davantage aux discours de Fidel Castro qu'à un débat démocratique ?

Les questions délicates posées par l'opposition sur les priorités fixées dans les décisions modificatives apportées au budget ? Le Maire les a éludées : pas question de s'expliquer sur les 90.000 euros ajoutés pour la vidéosurveillance, ni sur les 6.000 provisionnés pour un contentieux dont on n'a pu connaître la nature. Quant à justifier le retrait de 30.000 euros prévus pour les pistes cyclables (assimilées pourtant en début de mandat au « parcours du combattant », ce qu'elles sont demeurées dans Chartres, foi de cycliste !), ou de 29.000 pour des aménagements adaptés aux handicapés, au moment où l'on célèbre à grand bruit une charte Ville-handicapés ; le Maire préfère rendre hommage à Jacques Chirac ; on restera sur sa faim. L'opposition perturbe, c'est bien connu ; il faut régler toutes ces questions en commission de finances ; entendez : entre soi, loin des oreilles des électeurs. Le Maire coupe le micro, passe au vote de ce qui n'a pas été discuté.

Le stationnement ? C'est le sujet préféré du Maire. Là, il est prêt à tous les sacrifices : on pourrait y passer la nuit ! Il dévide, extatique, son credo d'amoureux de la bagnole et du béton. L'ancien Maire lui a d'ailleurs donné complaisamment la réplique : ah, la belle conversation civile, entre gens qui savent ce que c'est de maintenir au ban du débat son opposition ! Il faut dire que l'actuel Maire avait une pilule à faire passer - dans le public, des représentants des commerçants cachaient mal leur irritation : la reprise, à la volée, d'une initiative de l'UCIAL, consistant à faire bénéficier leurs clients de tarifs préférentiels sur les parkings. Il s'agissait de maquiller en « entente cordiale avec un panel de commerçants » (sic) ce qui n'était qu'une interposition entre le délégataire de service public, Q-Park, et les commerçants, sous prétexte d'équité entre ces derniers. L'opposition s'est encore mêlée de gâcher le beau numéro de pur électoralisme en mettant à jour le jeu de la Mairie et en interrogeant sur les conséquences financières, et donc fiscales, de l'opération. Notons pour finir que la promotion fera des mécontents, puisqu'elle exclut le . samedi, précision qu'omet d'ailleurs le document publicitaire qui émane de la Ville !

La Gestion Urbaine de Proximité ? Cette convention cadre impliquant Chartres, Lucé, Mainvilliers, l'Etat et la Communauté d'Agglomération concerne l'habitat social et vise à améliorer le cadre de vie, l'hygiène et la sécurité de ces quartiers. Mauricette Girard, conseillère EC, n'a pu être démentie lorsqu'elle a souligné les emprunts, sur le papier, au Contrat-Ville (de gauche), de 1994, dans ce qui apparaît néanmoins comme un substitut de ce contrat-ville. L'Etat, la Région, les collectivités locales financeront, mais qui empêchera le redéploiement de ces crédits ? Traduisez : ces dispositifs, a priori sociaux, pourraient bien financer, par exemple, la vidéosurveillance !

La Directive paysagère ? Le Maire, par ailleurs président du SMEP (Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation), appelle son Conseil à voter contre cet ensemble de recommandations et limitations visant à préserver les paysages, et notamment les vues sur la cathédrale, lui reprochant de préconiser l'extension de l'urbanisation, alors que les communes viseraient plutôt une certaine densification, plus économique. Débat intéressant, mais on craint de voir plombée cette directive (qui implique que les communes doivent rendre des comptes) comme le fut Natura 2000 à propos de la prairie de Luisant.

Ces lignes passent évidemment sous silence le caractère technique de ces échanges, où le plus patient et le plus assidu des citoyens peut se sentir oublié, puisqu'on ne sort de la technicité que pour subir (on ne dira pas écouter) une logorrhée autosuffisante qui prend l'électeur pour un sot ou un naïf.

Chantal Vinet

MA TA SA VOTRE VILLE...

Découvrons ensemble sur quels points porte l'autosatisfaction de la majorité municipale dans le numéro de novembre de *Votre Ville* (n°34), le magazine de l'actualité chartraine heureuse.

⇒ **Pages 6 et 7. Chartres en plein chant.** Le nouveau programme du festival semble moins «cul serré» que celui de l'an passé. «Pendant cinq jours une vie de Bohème… à Chartres» conclut l'article. Le vieux beatnik qui sommeille en moi se prend à rêver mais, bon, cinq jours de bohème pour trois cent soixante jours de libéralisme moralisateur, c'est à peu près la part d'alouette dans le pâté du même nom.

⇒ **Page 10. Le multi-accueil plébiscité par les familles**. Monsieur de La Palice qui est avec Candide l'un des maîtres à penser de notre majorité municipale aurait dit : «toutes les familles sont satisfaites exceptées celles qui ne le sont pas». Et nous en connaissons. Quant à l'établissement «Les Serpentins» qui ne serait plus adapté, je pose la question : inadapté ou à vendre ?

⇒ **Page 11. Chartres Ville-Handicap.** Certains le pensent effectivement.

⇒ **Page 14. Les aventures… de Rose et de Laflèche.** C'est le grand retour des fautes d'orthographe. Dans la vignette en bas à gauche «ça m'étonnerai» sans t, ça m'étonnerait que ce soit correct… Quant aux «moins de vingts ans» avec un s, c'est quatre points en moins et vous me le copierez cent fois pour le mois prochain. Seule originalité de cette BD, l'auteur y trempe sa plume non dans l'encre mais dans le cirage… de pompes, ce qui nuit à la finesse du trait.

⇒ **Page 21. L'UCIA contribue à la dynamique de la ville**. «Le Cœur de Ville bat pour vous». L'UCIA vous l'affirme, Q-Park s'y associe. Ça sent bon la philanthropie, se dit le citoyen-client.

⇒ **Page 27. La ville de Chartres recherche des vacataires** pour assurer la sécurité des enfants lors des entrées et les sorties d'écoles. Temps de travail : 2 heures par jour payées au taux horaire brut de 7,61 euros. Comme disait mon grand-père, un homme de bon sens : «à ce tarif-là, ça va être plus facile de chercher que de trouver».

⇒ **Page 27. JPG invité du *Moniteur***, hebdomadaire spécialisé dans le bâtiment et les travaux publics. Que déclare notre maire chef de chantier au *Moniteur* ? Plein de choses surprenantes comme d'hab. Mais encore. Tout d'abord, affirme-t-il, «dans les réunions de quartiers, les gens ne parlent jamais de médiathèque ou de parkings…». Tiens donc ! Pour avoir assisté à quelques réunions, je peux affirmer avoir entendu poser des questions sur ces sujets. C'est à croire que JPG n'assiste pas aux réunions qu'il préside. Et pourquoi, si c'était vrai, nous inonder de déclarations sur ces affaires qui n'intéresseraient personne. Chers lecteurs, passez donc les pages 30, 31, 32 du numéro 34 de *Votre Ville* qui, vu les sujets qui y sont traités (médiathèque, multiplexe), ne vont vous procurer que bâillements et ennui. Ceci ne concerne évidemment pas un collaborateur de *L'Aiguillon* qui doit poursuivre vaille que vaille sa lecture. Continuons donc. Dans un propos qui frise la désinvolture, JPG confie : «…avec le parking Cœur de Ville, un petit projet presque derrière nous…». D'emblée, on frémit à l'idée de ce qu'aurait pu être un grand projet, ensuite «presque derrière nous», voilà encore une utilisation abusive du nous, derrière lui peut-être, mais nous, Chartrains de base, nous l'avons quotidiennement devant les yeux et nous en subissons chaque jour les nuisances. Une bonne nouvelle pour finir (pour les architectes locaux, pas pour les contribuables locaux) : «Vous allez avoir du travail pour de très longues années. Il y a plein de projets partout» leur annonce notre chef de chantier en chef . Chic, les ouvriers licenciés de Snappon ou Rassant vont pouvoir se reconvertir dans le bâtiment.

⇒ **Page 32. Cinémas et logements aux Enfants du Paradis.** Quand je promène mon regard sur ce projet, je m'interroge sur la dentelure en béton qui «enchâssera» la façade des logements et du cinéma des Enfants du Paradis. Certains trouvent la dentelle attrayante voire érotique, mais tout le monde sait que la dentelle coûte cher. Ce surcoût sera-t-il justifié par un désir impérieux d'approcher et de pénétrer ce lieu rendu mystérieux par, aux dires de l'architecture, ce voile très fin ? En tout cas, ce choix paraît bien audacieux de la part d'une municipalité qui, généralement, ne fait pas dans la dentelle.

⇒ **Page 37. Acquisition d'un livre d'heures.** Qu'est-ce qu'un livre d'heures ? Un livre de prières permettant de suivre les offices répartis au cours de la journée au fil des heures, d'où son nom. La bibliothèque municipale de Chartres, par l'entremise de la Ville, vient d'acquérir un de ces bijoux datant de 1513 pour la modique somme de 50.000 euros. (conseil municipal du 23 septembre 2004). Vous avez bien lu : 50.000 euros. Pour être honnête, une partie seulement de la somme est directement supportée par le contribuable chartrain mais le reste, dépendant de financements de la Région, de la Direction du Livre…, est à la charge du contribuable français donc, aussi de l'imposé local. J'apporte ces précisions car l'article n'en pipe pas mot. Cette pièce unique présente 36 enluminures ce qui fait 1.389 euros par enluminure, soit pour les nostalgiques du franc 9.111 francs par illustration. Je conseille à Dimitri qui illustre bénévolement *L'Aiguillon* de s'investir sans tarder dans l'enluminure.

C'est tout pour aujourd'hui. Je vous écrirai le mois prochain... D'ici là, reposez-vous bien !

Alain Patelin

PS. Mon salaire n'a toujours pas augmenté.

Fissures. *L'Aiguillon* connaît un riverain des travaux de creusement du parking gorgien qui a découvert des fissures suspectes dans son immeuble. Que les autres se manifestent aussi…

Reculades. JPG a beau parler de simples ajustements, *L'Aiguillon*, lui, constate que le maire de Chartres a été obligé d'opérer une triple reculade, sous la pression du bon sens mais aussi de ses amis politiques. Ainsi, les riverains du stationnement payant de surface devaient avoir droit à une seule place gratuite, ils en obtiennent une seconde ; ainsi la durée maximale du stationnement de surface était fixée à une heure trente, elle double à trois heures ; ainsi JPG exigeait depuis 2001 que les commerçants payent un droit d'enseigne, il décide de les en exonérer, officiellement parce que le recouvrement coûte trop cher… Mon œil !

Rumeurs folles. Les commissions municipales chartraines ne se réunissent quasiment plus depuis plusieurs mois. Le fonctionnement démocratique de la collectivité se délite donc. Du coup, les rumeurs enflent, comme celle selon laquelle la Ville confierait bientôt à Q-Park la verbalisation du stationnement de surface.

Permis C et D. Le permis de démolir le cinéma des Enfants du Paradis (hormis la façade) a été déposé par l'agence Eiffage Immobilier France. Le permis de construire concernant la nouvelle clinique vétérinaire qui remplacera celle qui va disparaître dans le projet multiplexe a été déposé par Eiffage Immobilier France. Dans les deux cas, on a affaire à la même agence. Sans doute pour gagner du temps…

Jésus, fils d'Allah. De peur d'effrayer son électorat, JPG se garde bien de communiquer sur le projet de construction d'une mosquée en lisière de Beaulieu et de l'école catho Jean XXIII. Pourtant, les plans sont bien avancés.

Emigration. Les habitués de la gare SNCF de Chartres auront remarqué que l'on ne se bouscule plus pour prendre le train le matin entre 7 et 8 heures. Parce qu'ils ne supportaient plus les tracasseries jipégiennes de stationnement et de circulation automobiles, des centaines de personnes choisissent désormais les gares de St-Prest et de Jouy comme point de départ ferroviaire vers Rambouillet, Versailles et Paris.

Mister Niet. François Huwart, député-maire radical de Nogent-le-Rotrou, est partisan du «Non» au traité constitutionnel européen. Chercherait-il à faire oublier qu'entre 1999 et 2002, il a été un secrétaire d'Etat au Commerce extérieur très libéral ?

Noyautage. Les équipes passent, les bonnes vieilles méthodes demeurent. Ainsi, le nouveau directeur de l'école de droit de Chartres (qui prépare, entre autres, à la capacité en droit) s'appelle François Marceul, ancien conseiller municipal de droite et avocat de …la Ville. Il succède à Bertrand Durrmeyer, l'ancien directeur de cabinet de Lemoine et Guillain.

Dérèglement climatique. Ils se trompent lourdement ceux qui pensent que l'Association de Défense des Intérêts des Contribuables Chartrains et de son Agglomération (ADICCA) s'est mise en hibernation. Sur les dossiers chartrains et lucéens, l'hiver devrait être plutôt orageux, agrémenté de précipitations violentes.

Avec un «Sans». Elle est Avec-Papier, lui est Sans-Papier. Lise et César se sont mariés à la mairie de Mainvilliers samedi 20 novembre seulement pour le meilleur, vu que pour le pire, ils ont déjà donné…

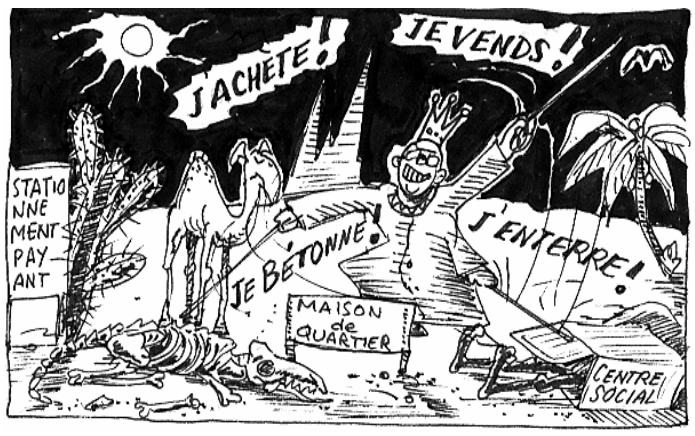

Colons. Trois conseillères municipales prennent leurs distances avec la métropole …chartraine. Mauricette Girard, notre copine d'EC, déménage dans le Perche, cependant que les gorgettes Isabelle Mesnard et Karine Dorange sont parties s'installer respectivement aux Antilles et à Jouy (ces deux dernières conservent néanmoins une adresse à Chartres). Nous, ce qu'on aimerait par-dessus tout, ce serait que JPG migre à Yamoussoukro, capitale de la Côte d'Ivoire. Là-bas, il paraît qu'il est attendu comme le messie pour résoudre les problèmes du cœur de ville autour de la cathédrale, dont feu Félix Houphouët-Boigny, dans son délire pharaonique (lui aussi), avait voulu qu'elle soit la réplique de la basilique St-Pierre de Rome…

Electeurs du 5ème ciel. 360 membres de l'UMP sur 1.000 inscrits en Eure-et-Loir ont participé fin novembre à l'élection de leur nouveau président national. Cela fait le bonheur de Franck Masselus mais il est le seul à sauter au plafond. C'est fou que personne n'ait pensé à demander conseil à Jean Tibéri, expert en mobilisation des militants...

Mister K. Jacques Kraemer lors de son discours d'adieux le 29 novembre après douze années passées à la direction du théâtre de Chartres : «J'aurais aimé remercier la municipalité actuelle». Et pan dans les rotules de JPG ! Le temps de la coexistence pacifique est révolu, vive la guerre froide pure et dure !

Bras de fer. Rénal Edeline, le patron de l'UCIA chartraine ne décolère pas. JPG refuse en effet que l'union des commerçants traite directement avec Q-Park pour obtenir des places de parking à tarif réduit. «Appliquer des tarifs bas sans que cela revienne à la ville, cela plomberait le compte d'exploitation et la fiscalité chartraine ! C'est du détournement de fonds publics !». Du coup, on imagine que Gorges va bientôt adhérer à l'Adicca pour défendre les intérêts des contribuables de l'agglo contre ceux des nantis du capital…

Les recettes de cuisine de Tonton Jean-Marie

La ville renversée

Pour la réalisation de cette recette, toute ressemblance avec des faits ou des personnes serait entièrement fortuite et indépendante de la volonté de l'auteur. Et, comme le précise Roger Edouard dans son Traité d'Injurologie, «nous tenons enfin à préciser - à l'intention de certains notables qui, accoutumés à tout ramener à leur personnage, pourraient être tentés de se reconnaître en certains passages de ce livre - que nous n'avons mis en cause (chaque fois que la bonne intelligence du texte nous imposait de recourir à cet artifice) que des personnages purement imaginaires».

Ingrédients :

- Un maire quinquagénaire,
- Un mandat de 6 ans,
- Une ville de 42.000 habitants,
- Quelques kilos de fatuité et de vanité,
- Une bonne dose de mégalomanie et de méchanceté,
- De la colère, beaucoup de colère,
- Quelques bénis oui-oui.

Préparation :

1. Prenez une ville moyenne, chef-lieu de département de préférence, et un petit maire, tout beau, tout neuf, qui doit son élection à la concurrence entre l'équipe sortante et une autre liste de même bord politique.

2. Au préalable, vous aurez pris soin de choisir un premier magistrat dans la force de l'âge, élevé aux OGMM (Organismes Génétiquement Modifiés par Madelin©), pas trop hirsute, et qui sache bien compter les écrans d'ordinateur. Pour cela, il aura été élevé en bureau, si possible comme chef de service dans une succursale bancaire régionale. Il ne devra surtout pas connaître le fonctionnement des collectivités locales en général et des communes en particulier. Vous veillerez donc à ce qu'il n'ait jamais fréquenté des individus ayant œuvré dans le service public.

3. Vous mettrez ce petit maire à mijoter dans la ville choisie pendant un ou deux ans. Il devra clamer partout qu'il veut gérer la ville comme une entreprise et qu'il veut faire mieux avec moins. Vous pouvez d'ailleurs être sûr qu'il gérera la ville comme une entreprise : il n'a jamais géré d'entreprise.

4. Votre petit maire profitera de cette période pour se faire les dents. Il devra se mettre à dos les employés communaux qu'il traitera de fainéants. Il mettra la pression sur les cadres de la commune qu'il considérera comme ses ennemis politiques. Il bouleversera le fonctionnement des écoles primaires, des cantines et des centres aérés. Il pourra même insulter des conseillers municipaux d'opposition et se mettre en colère lors des séances du conseil municipal. Ça le défoulera et provoquera de régulières poussées d'adrénaline indispensables à la réussite de notre recette.

5. Très rapidement, votre petit maire devra démanteler les structures associatives d'animation des quartiers pour économiser l'argent versé à ces gauchistes, et afin que les habitants sachent qui est le chef.

6. Au bout de ces deux années environ, votre petit maire devra présenter son «Grand Projet Urbain». Ce peut être n'importe quoi. La revitalisation du centre ville, la construction d'une ligne de tramway ou d'un parking, une technopole, un aéroport international ou un centre mondial de ce qui lui fera plaisir, peu importe.

7. Ce projet ne devra surtout pas répondre aux besoins des habitants. Il devra être coûteux, très coûteux. De toute façon, cela n'a pas d'importance. Que ce soit comme contribuable ou comme usager, c'est eux qui paieront !

8. S'il le souhaite, votre petit maire pourra reprendre un des projets de sa campagne électorale, sans en changer une ligne ! Il devra toutefois trouver un architecte qui acceptera de donner son imprimatur.

9. Il devra aussi veiller à bien perturber la vie quotidienne de ses administrés. Un «Grand Projet Urbain», c'est toujours gênant. Ça bouleverse les habitudes, le chiffre d'affaire des commerçants dégringole au fur et à mesure que la clientèle déserte le centre ville et les embouteillages se multiplient. Mais votre petit maire devra en rajouter. Il pourra ainsi étendre les zones de stationnement payant, transformer des rues à double sens en sens unique pour faciliter l'accès à une école privée, voire empêcher de stationner les habitants d'un quartier.

10. Enfin votre petit maire pourra faire le coup du «Grand Evénement Sportif à Retombées Internationales», «qui fait connaître notre ville dans le monde entier» ! Avec de la chance, il pourra organiser un Mondial de Belote ou des Rencontres Internationales de Philatélie. A défaut, il pourra toujours se rabattre sur le label «Ville Etape du Tour de France» : ça dure pas longtemps, ça coûte très cher et c'est vite oublié, en dehors de la commune. Qui se souvient des «Villes Etapes du Tour de France» 2003 ou 2002 en dehors des contribuables pressurés pour payer l'addition ? Le «Grand Evénement Sportif à Retombées Internationales», c'est bien parce que ça accapare une grande partie des sommes qui auraient dû être versées aux associations sportives. Et lorsqu'un petit club, qui a la prétention de faire jouer au foot les enfants d'un quartier où il ne fait pas bon vivre, viendra embêter votre petit maire en lui demandant de l'argent, il pourra lui répondre : «la Ville n'a plus de sous, mon bon». Quant aux retombées du «Grand Evénement Sportif à Retombées Internationales», outre les hôteliers qui auront loué toutes leurs chambres pendant une nuit, il n'y aura que le petit club de foot qui pourra vraiment les mesurer… Quatre ans de ce régime et votre ville sera presque prête.

11. Votre petit maire pourra alors finir son mandat en s'attaquant au logement social. Il en vendra une partie et en détruira une autre afin d'en diminuer le nombre. Et tant pis si plus de 2.000 demandes de logements sont en attente. De toute façon, sa famille et ses amis n'en ont pas besoin !

12. Il pourra aussi s'attaquer aux bibliothèques en centralisant tout en centre ville et en remplaçant celles de périphéries par des «bornes interactives», aussi loquaces qu'un guichet de carte bleue.

13. Si vous avez suivi notre recette à la lettre, si votre petit maire a bien «communiqué» en créant un petit empire de presse à sa botte, vous pouvez être assuré que la ville sera renversée à la fin du mandat. La vie associative n'existera plus. La vie culturelle sera inexistante. Les citoyens seront devenus des clients. Pour eux, TF1, la «Starac» ou la vie de leur commune, ce sera la même chose.

14. Vous pourrez alors démouler votre ville renversée, et la vendre au plus offrant…

Bavure

Lundi 15 novembre, 8 heures du mat' devant la gare SNCF de Chartres, la police intervient suite à une bagarre dans un bus, provoquée par un jeune de 17 ans. L'interpellation est à ce point musclée qu'un agent local de médiation sociale, témoin de la scène, ose critiquer la méthode policière. Résultat : garde à vue pour lui aussi et comparution devant le tribunal pour «outrage à personne chargée d'une mission de service public»…

L'Aiguillon, qui a vu l'incident, tient à faire deux observations. La première, c'est que le jeune homme de 17 ans qui a été «serré» devait être sacrément dangereux puisqu'un policier l'a allongé à plat ventre dans le fourgon, menotté dans le dos et tenu bloqué avec son genou pendant plusieurs minutes. La deuxième, c'est que le seul outrage que nous avons entendu a été le vocabulaire de basse-fosse utilisé par ledit policier à l'adresse de l'agent de médiation.

Soyez rassurés, braves gens, tant que la coopération entre les agents de médiation et la police demeurera à ce stade d'excellence, vous pouvez dormir sur vos deux oreilles.

Café Politique du 6/11/04

Le devoir de désobéissance

«La désobéissance civile s'analyse comme une infraction consciente et intentionnelle. Elle se traduit par une attitude publique et s'inscrit dans un mouvement collectif. Elle utilise des moyens généralement pacifiques. Ses protagonistes assument les risques de sanctions auxquelles leur comportement les expose. Elle poursuit des fins novatrices et fait appel à des principes éthiques» (Marie José Falcon y Tella).

Déjà connue pendant l'Antiquité - ainsi la pratiquait Antigone, l'héroïne de Sophocle, la désobéissance civile s'est forgée en principe idéologique au cours des 150 dernières années grâce à Henry David Thoreau, Gandhi ou Martin Luther King. Aujourd'hui, la désobéissance civile (ou civique) est l'expression d'un refus catégorique de se soumettre à la loi du plus fort. En démocratie, la règle appliquée est souvent celle de la majorité qui serait la seule à avoir raison. Mais dès que la majorité opprime la minorité, la démocratie perd ses vertus.

Notre démocratie actuelle est-elle en danger ? Faut-il s'inquiéter pour nos libertés et surtout pour celles des minorités ? A ceux qui déclarent qu'il vaut mieux une loi que pas de loi, d'autres répondent que la loi est seulement une photographie de notre société, qu'elle est appelée à évoluer au gré des évolutions sociétales. Et puis, ce que demandent les «désobéissants», ce n'est pas l'abrogation de la loi, mais que la loi prenne en considération les droits de l'Homme et la dignité humaine.

La désobéissance, prônée par les grands idéologues cités plus haut, était plutôt pacifiste. Pourtant, les assassinats de Gandhi ou de Luther King ne sont-ils pas révélateurs des risques de la non-violence ? L'urgence gravissime de certaines situations, telles que celles de nos amis Sans-Papiers, ne serait-elle pas de nature à susciter des actions encore plus radicales ?

De leur côté, les organisations anti-OGM sont partagées entre deux types de manifestations, l'une pacifiste, l'autre de désobéissance, prônant l'arrachage. Ainsi, 27 faucheurs d'OGM sont convoqués au tribunal d'Orléans mercredi 19 janvier 2005… Est-il vraiment surprenant que la majorité politique de droite ait choisi de criminaliser les actions militantes ?

Egalement, le soutien aux Sans-Papiers est désormais punissable ; d'après la loi française, il s'apparente à une «association de malfaiteurs». De là à penser que cela dissuadera les militants de poursuivre leur quête d'un monde plus juste…

Dominique Chéron

Le grand trou

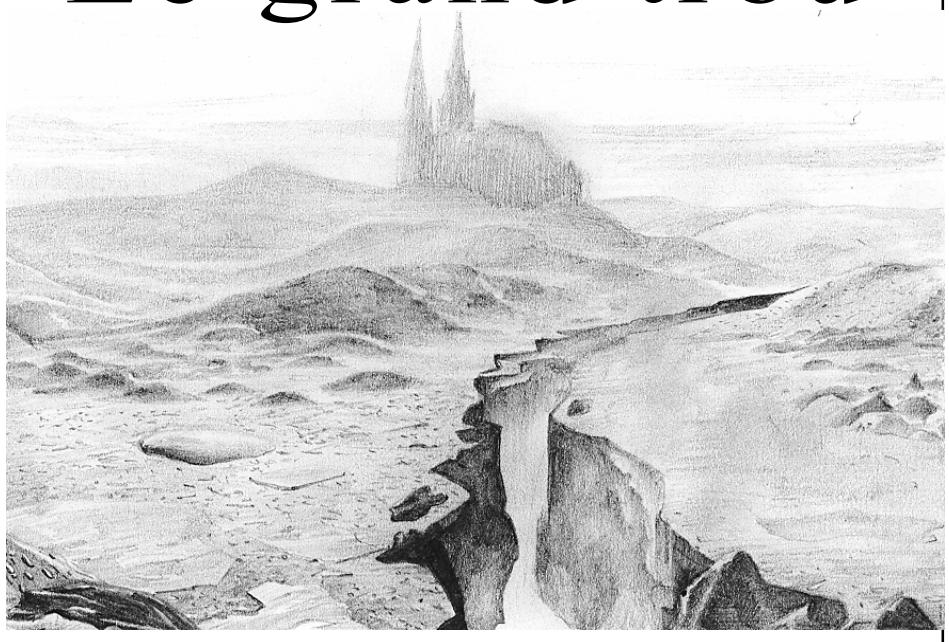

Le grand fossé est creusé autour de la vieille ville. Il reprend sa place sous l'ancien boulevard. A la rigueur, les bâtiments hauts font office de rempart. Derrière, c'est la vieille ville, là où on peut aller à pied. La ville à photographier, avec sa cathédrale, ses vieux quartiers, ses petites rues, le marché du samedi matin où il fait bon se rencontrer. Un lieu idéal pour les achats et un jour, sans doute, les caddies seront mis à disposition dès la sortie du futur stationnement. Les passerelles provisoires ajoutent leur côté branlant à la touche pont-levis. Finalement pour construire un centre médiéval, inutile d'investir dans un bâtiment. Un fossé, un socle à l'envers suffit.

Au-delà, côté théâtre, école et gymnase et bientôt cinémas, c'est déjà dehors. Encore plus loin, en bas de la Courtille, c'est périphérique. Pour aller faire ses courses, il faut remonter la route de Paris, se garer au ras de l'hypermarché qui ne cache pas son nom. Pas de rue, pas de lieu public. La voiture occupe toute sa place. Là il n'y a rien d'autre à faire que d'acheter et rien ne se prête à rêver.

Mais le fossé ne va pas rester béant. Il sera couvert, caché sous une chape de béton et planté sur les bords. La terre nécessaire sera rapportée, sans chercher à récupérer celle qui est évacuée. Pourtant, vue de haut, elle a une belle couleur et une bonne tenue. Il faudrait l'amender, la réveiller pourquoi pas ? De gros arbres, de vrais adultes vont être mis en place. Ils auront une silhouette formée dès la plantation, des feuilles, un houppier reconnaissable. Il faudra ne pas faire trop attention à leur période d'adaptation sans doute, aux amendements nécessaires, aux arrosages réguliers sur un substrat très artificiel et à la reprise un peu lente. On est loin du jeune plant patiemment mis en terre, un peu frêle au départ, mais qui prendrait tout le monde de vitesse. Du solide donc qui donnera l'illusion d'une permanence d'usage, d'un boulevard rendu en partie aux voitures, devenu «civilisé», d'un fossé pour garer son véhicule et d'un centre commercial à l'intérieur.

Horace Lenain

http://www.energies-citoyennes28.org
N. Sarkozy a dit : «Un exemple de liberté publique».

J'suis prof mais j'me soigne pas…

Vous vous souvenez des dernières grandes grèves des enseignants en 2003 (les dernières avant longtemps, car chat échaudé devient moins revendicatif…) ? Manifestations contre le projet de loi de décentralisation et contre la réforme des retraites… Eh bien, on nous répondait «malaise enseignant», et on nous proposait obligeamment un numéro vert - que je n'ai pas noté ! Erreur fatale ! «Malaise enseignant», c'est quoi ?

Maintenant, je sais, je crois que j'ai attrapé le virus. C'est l'histoire d'une fille qui fait des études de lettres, juste par goût de la littérature, mais par pour enseigner, ça non ! Pourtant, après sa maîtrise, ses parents, fort patients jusque là, lui disent légitimement qu'il faudrait quand même passer aux choses sérieuses. «Ah ! Vous chantiez et bien dansez maintenant !». Sans grande conviction, il reste donc à passer le CAPES, et boum, la voilà prof ; je vous épargne les aléas d'une formation plus qu'inadaptée. C'est parti pour cinq bonnes années de galère, histoire d'apprendre quelques rudiments du métier sur le tas, en essuyant les plâtres. Puis, progressivement, on s'installe, le prof fait enfin partie des murs et sa réputation le précède. Y a plus qu'à… y a plus qu'à quoi ? ENSEIGNER, pardi ! Il ne s'agit plus de savoir qui a balancé la cartouche d'encre ouverte sur le tableau, ou insulté son voisin. Au boulot… Et là, le prof qui ne manque plus d'expérience, qui a aussi un petit peu renoncé à certaines exigences bêtes de début de carrière, cherche à varier les plaisirs et les supports : images, vidéos, journaux, chansons, et un tout petit peu de littérature, point trop n'en faut ! En classe, comme partout, les meilleures histoires sont les plus courtes. Sinon, ça zappe sec. On en voit même qui tripotent nerveusement leur calculatrice en espérant nous voir disparaître !

«C'est quoi ça ? - Ça, c'est un livre, tu vois ? - Oh, non, madame, pas encore un livre… Il est vachement gros, puis c'est écrit tout petit. Faut pas le lire au moins ? - Non, t'inquiète, c'est juste pour caler ta table !» A part ça, ça va… Pour les autres, les vrais gens, ceux qui travaillent, eux, les parents, nous sommes au mieux des fainéants (y a qu'à demander à notre cher maire ce qu'il en pense, il se fera un plaisir !), au pire des incapables, voire les deux.

Pourquoi ces chers parents responsables se ruent-ils dans les librairies pour acheter des méthodes de lecture, - les éditeurs se frottent les mains et en sortent par dizaines - si ce n'est pour pallier les défaillances du prof (lu dans *Aujourd'hui en France* du 2 novembre : «Lecture : la guerre parents-profs») ? Pauvres gamins de CP qui, après une bonne journée de classe, se tapent aussi la super-méthode de lecture de maman qui sous-entend, voire dit clairement, que son instit' est un gros naze qu'a rien compris au film. Remarque en passant aux parents : si on avait trouvé une méthode de lecture infaillible, je suis encore suffisamment naïve pour croire qu'on la généraliserait !

Plus que trente ans à tirer…

Et après cela, vous voulez restaurer l'autorité du prof (70 % des parents interrogés quand même) ? Mais comment ? Quelle image donne-t-on du prof aujourd'hui ? Rencontre avec un pas-prof (eh oui, ça arrive, même si nous avons plutôt tendance à nous plaindre entre nous) : «Ah, vous êtes prof…. (très long temps de suspension)… Ah… de quoi ? - Euh… (j'hésite maintenant)… de français… - Ouh ! là ! là ! Qu'est-ce que j'étais nul en orthographe ! Et, puis, de toute manière, le prof m'aimait pas, et puis, il était complètement taré…» etc. Et nous voilà partis (beaucoup de variantes possibles). Eh oui, nous voilà responsables aussi des échecs passés, l'orthographe, c'est héréditaire, figurez-vous ! Tout le monde a un avis sur l'école, puisque tout le monde y est passé. Est-ce que je dis à ma coiffeuse comment tenir ses ciseaux ? Et bien, non, je lui fais entièrement confiance. Peut-être que j'ai tort. Mais je n'ai jamais été déçue.

Dans les médias, relayés par des hommes politiques toujours en mal d'idées neuves - ils en sont quand même à les piquer dans les émissions de télé-réalité de *M6*, c'est dire le niveau de réflexion ! - tout est simple : on a qu'à faire comme avant, blouses grises, coups de règles sur les doigts, bonnets d'âne, punitions collectives. C'est facile : les élèves, y a qu'à apprendre. Pourquoi n'y a-t-on pas pensé avant ? Pour réussir, il faut travailler, non, vous rigolez ? A quoi vous pensez les profs ? De la discipline, que diable ! Quel foutoir, cette école ! Il faut revenir aux fondamentaux, c'est-à-dire (voir Raffarin dans *Question ouverte, France 2*, 10 novembre) : lire, écrire, compter, maîtriser une langue étrangère, et utiliser l'outil informatique. Moi, je m'en fous, je suis fondamentale, nananèreu (il suffit juste que je renonce à la littérature ; c'est presque rien, je suis déjà sur la bonne voie) ! Les autres, profs d'histoire-géo, de sciences, d'arts, d'EPS…, circulez, y a plus rien à voir !

Le malaise enseignant, pour en revenir à mes moutons, c'est un peu comme le cancer du bras droit de Coluche : on ne sait pas vraiment ce que c'est, mais, à en croire nos politiques, c'est sérieux. Pour soigner ça, il paraît qu'y a un autre truc que le Prozac : faut arrêter… arrêter quoi ? D'ENSEIGNER, pardi ! En dehors du fameux numéro vert, on va nous proposer, à nous enseignants en plein malaise, je cite, «des passerelles». La question est savoir où aboutissent ces fameuses «passerelles». A la retraite ? Non. Dans une maison de repos ? Non. Vers un autre métier, alors ? Je suis au regret de dire que, en plus d'avoir été mal formée pour exercer mon métier, je ne sais rien faire d'autre. Il faut dire, pour les non-initiés, que la notion de Ressources Humaines, dans l'Education Nationale, est un truc plutôt flou. Normal, y a personne à virer ; ça sert à quoi un Directeur des Ressources Humaines de nos jours, s'il ne fait pas de plans sociaux ?

Donc, je me résume : cinq ans pour apprendre à vos risques et périls à se faire une place dans une classe ; cinq ans pour faire le tour de cette classe ; mais après ? Plus que trente ans à tirer… Tout va bien… Ça fait combien de réformes, ça ?

Anne-Sophie Taulier

Petites annonces

° Urgent, ex-maire chef-lieu dép. ch. manuel occasion : «La gestion financière municipale pour les nuls».

° Très urgent, parrain eurélien recrute nettoyeur pour tordre cou à canard impertinent. Réf. exigées.

M6 au Lycée

L'Education Nationale au chevet de «Ma Terminale» ?

Pour cette fois, ce fut un «flop», mais n'est-ce pas la dernière ? Le vendredi 23 octobre dernier, une équipe de télévision de M6 était attendue aux lycées chartrains Fulbert et Marceau. Attendue placidement par quelques-uns, de pied ferme par les autres. M6 avait sollicité plusieurs lycées de France pour filmer des élèves de Terminale littéraire visionnant un épisode du feuilleton «Ma Terminale», diffusé sur M6, et recueillir leurs impressions et critiques.

Le résultat était destiné aux chaînes privées du canal M6 ; un document avait été soumis à la signature des parents d'élèves, les informant que la chaîne serait propriétaire de l'image de leur enfant pour une durée de cinq ans : une dizaine de familles (sur trente-cinq) ont signé. La communauté éducative n'a pas été consultée au sujet de ce «partenariat». Les premiers à réagir furent les parents professeurs, qui informèrent leurs collègues. Sans être uniforme, la critique de cette opération s'exprima avec d'autant plus de force que celle-ci était découverte presque fortuitement. Les proviseurs avaient donné leur accord, forts de l'aval du Rectorat.

Pourquoi cette opposition des enseignants ? Le lycée, institution républicaine, a pour mission de dispenser le savoir et d'organiser l'enseignement, hors de toute pression, notamment religieuse ou commerciale. Les professeurs sont maîtres de leurs décisions et orientations pédagogiques, dans le cadre des Instructions Officielles. Or, M6 étant simultanément demandeur et organisateur, les professeurs étaient invités à donner leur heure de cours et à encadrer les élèves pendant la séance !

Quant au «support», ce fameux feuilleton, les professeurs pressentis le regardèrent chez eux, en découvrirent l'indigence, tandis que les élèves s'étonnaient qu'on en fît tant pour une émission qu'ils ne prisent guère ! Ici apparaissent clairement les avantages (et donc les objectifs) de M6 : la caution de sérieux du label «Education nationale», l'alibi du débat, permettaient de réveiller l'intérêt pour cette fiction, voire d'en redorer l'image, tout en attirant la manne publicitaire liée au public jeune.

Impensable il y a encore peu d'années, cette intrusion a finalement été évitée par l'annulation de l'opération, suite aux débats provoqués dans les salles de professeurs. Deux thèses s'affrontaient :

1. l'Education Nationale doit remplir sa mission d'enseignement ; en aucun cas le privé ne peut imposer quelque entreprise que ce soit.

2. L'Education Nationale et les professeurs n'ont certes pas décidé cette prestation, mais il faut savoir saisir l'opportunité de faire exercer aux élèves leur esprit critique sur laTV.

C'est la réalité qui fut le meilleur arbitre : les élèves, ne regardant pas le feuilleton de M6, ne pouvaient demander cette «consultation» ; les enseignants, encore moins. Dés lors, M6, étant juge et partie, ne pouvait s'instaurer qu'un débat factice. CQFD. Pour que les têtes soient bien faites, revenons à Montaigne, à Sophocle et à Kant.

Chantal Vinet

«Il faudra vous en souvenir…»

Hier soir, calendrier des éboueurs : "- Je peux choisir ? - Non, y'a qu'un modèle. - Au fait monsieur, ça va le ramassage des ordures ? - Oui, ça va, pas de souci, je n'ai jamais eu à me plaindre... - Et les sacs, monsieur, vous en avez assez ? - Ah ça, il faut que j'en achète depuis 2 ou 3 mois, pourtant, nous sommes moins nombreux à la maison et il y a donc moins de déchets en théorie. - Ah monsieur, notre patron nous impose des restrictions. - Même sur les sacs ? - Sur tout ! - Il est pas facile votre patron, on dirait ? - A qui le dites-vous, mais je ne dis rien, c'est mon patron... Vous votez à Chartres ? - Oui. - Il faudra vous en souvenir alors… - Oh que oui, et je suis pas le seul !"

Gildas Lahalle

« T'ES DIVIN JPG ! »

- Allez Jipé, remonte la pente, j' t'assure, tu fais ton maximum !
- Je sais bien, je sais bien, mais on n'arrête pas de m'critiquer, de m'laminer, de m'rabaisser, de m'humilier... Mon projet de sur-surveillance, c'était quand même une bonne idée, hein ?
- Bien sûr Jipé, trop bonne même...
- ...des caméras de surveillance, d'accord ! Mais ces caméras, qui les surveille, hein, qui ?... Hier encore, un délinquant de huit ans a collé un chewing-gum sur l'objectif de la caméra qui surveille ma voiture quand elle est mal garée... Si, si, on a osé me faire ça, j' te jure !... Bref, l'idée c'est des caméras qui surveillent les caméras. Et s'il le faut, je peux même aller jusqu'à des caméras qui surveillent les caméras qui surveillent les caméras.
- Trop trop trop trop bon !
- Je sais, mais on n'veut pas, figure-toi, on trouve que c'est trop cher ! Trop cher ! MON projet ! Les nazes !
- Allez, t'en fais pas, tu restes le meilleur, et tu vas tous les enfoncer avec ton idée de grand parking abri anti-atomique.
- T'es d'accord avec moi, c'est très bon ça, hein !
- Trop bon même !
- Hé bien, figure-toi qu'on dit non et encore non !
- Non ????
- Si !!! Non au parking, non à l'abri, non à l'anti et non à l'atomique. Ces rigolos, ils me font bien rigoler ! Quand des terroristes... car ils sont partout les terroristes, faut pas croire, ils sont partout... Quand des terroristes vont nous envoyer une mitraille de bombes atomiques sur le coin du nez, qui sera bien content de l'avoir mon abri, hein, qui ?... Et on dira merci qui, hein ?... Merci qui ?
- Merci Jipé ! T'es formidable, et les survivants s'agenouilleront devant ta statue, place des Epars, celle qui va remplacer la statue ringarde de Marceau.

- Oui, mais i' veulent pas, j'pourrai à peine creuser un parking basique interdit aux jeunes de moins de cinquante ans... j'en peux plus !
- Non, j't'assure, garde le cap, ne change pas, c'est comme ça qu'on t'aime, continue... par exemple, et ton projet de filet au-dessus de Chartres ?
- Vrai ? T'en penses quoi, toi ?
- Sublime, trop sublime !
- Bien sûr que c'est sublime, et il fallait s'appeler Jipé pour trouver ça... Les météorites, on n'y pense pas aux météorites, tout le monde s'en fiche des météorites ! Jusqu'au jour où ça vous écrabouille le caniche de madame la sous-préfète, où ça vous perfore le toit de MA voiture, où ça vous tue même ! Où ça vous tue !! Et alors on pleurniche ! Mais moi, je pense à tout, moi... Moi j'anticipe, je prévisionne, je calcule... Je suis un scientifique, moi !... J'ai donc eu l'idée d'un filet anti-météorites de plusieurs kilomètres carrés au-dessus de la ville... Un vrai grand filet en fibre de titane de plexiton !
- En fibre de titane de plexiton ?
- Parfaitement ! De plexiton !... un grand filet fixé à deux cent mètres du sol et couvrant exactement la surface de mon grand parking souterrain anti-atomique...
- Bravo, Jipé, bravo...
- Ta ta ta, ils ne veulent pas les canailles, et tu sais pourquoi, hein, tu sais pourquoi ?
- Bah non !
- Parce que mon filet assombrirait la ville ! Ha les petits ! Les médiocres ! Les vers ! Comme si Chartres, capitale de la lumière, où j'irradie, où les verres des mille caméras de sur-surveillance se répondront dans un scintillement céleste, comme si Chartres pouvait être assombrie par quoi que ce soit, tant que je serai là ! Ha, ha, les nazes ! Les trop nazes ! J'en peux plus, je craque, j'vais tous les bousiller...
- Non, non, Jipé, je t'en prie, courage, t'inquiète pas, t'es divin, céleste, génial, ne change surtout pas, fonce, on t'aime, on t'aime !!! Bande d'assassins, on l'aime !!!

Fari Bole

 Imprimerie Chartres Repro.

http://www.energies-citoyennes28.org
J.P. Raffarin a dit : «À déclarer hors zone AGCS*».
* Accord Général sur le Commerce des Services

OUROUS-MARTAN, TCHETCHENIE

UNE BOUTEILLE A LA MER

C'est une réfugiée tchétchène, madame A., qui nous a alertés : cette professeur de sciences naturelles nous a transmis la supplique qui suit, rédigée par la directrice de son ancienne école. Nous portons à la connaissance de nos lecteurs une cause digne de foi et d'intérêt ; comme l'a fait l'association dunoise «Enfants Europe Bosnie» à propos de l'école de Pobudje, nous envisageons de répondre à cet appel.

Mme M. RAYKHANA MINITCHOUJIEVA
10 août 2004
Ecole d'OUROUS-MARTAN
TCHETCHENIE

Honorables organisations humanitaires non indifférentes au sort d'enfants de la République de Tchétchénie. Moi, Majourova Raykhana Minitchoujieva,directrice de l'école de cours moyen de Chalaji, district d'Ourous-Martan, je m'adresse à vous. Notre école se trouve dans un village au pied des montagnes, Chalaji, qui a été soumis à d'intenses bombardements. 497 élèves y étudient, répartis en 20 classes. L'école a été construite en 1961, et n'a connu, depuis, aucune restauration notable.

Ainsi que toute école ayant enduré les ravages de la guerre et de l'après-guerre, nous rencontrons beaucoup de problèmes que nous tâchons, avec l'aide de parents et d'organisations sociales, de résoudre comme nous le pouvons.

Mais actuellement nous connaissons un problème aigu et incontournable que nous ne sommes pas en mesure de régler seuls. Il s'agit de l'absence d'approvisionnement en eau. Celui-ci n'est plus assuré du fait des opérations militaires. Cela fait maintenant huit ans que nous subissons le supplice du manque d'eau. Nous en demandons sans cesse et, de temps en temps, les soldats nous en amènent ; parfois, ce sont les élèves eux-mêmes qui vont la chercher dans des brocs. L'eau nous est indispensable comme l'air. Mais le Ministère de l'Education de la République ne peut pas dégager le budget pour le forage d'un puits dans la cour de l'école : il n'en a pas les moyens.

J'exprime une demande pressante, afin que tous ceux qui en ont le pouvoir et le désir nous fournissent une aide matérielle bénévole pour l'accomplissement des travaux suivants :
1) Forer un puits de 200 mètres de profondeur ;
2) Construire un château d'eau et une pompe ;
3) Installer les réseaux de distribution d'eau dans l'école. Pour les travaux de forage et d'équipement, nous avons besoin de 200.000 roubles, pour l'installation et la rétribution des ouvriers, de 150.000. Soit un total de 350.000 roubles (environ 10 000 euros).

J'espère que ceux qui liront cette lettre réagiront à mon appel.

La Directrice
et les représentants
du comité de parents.

Précisons que les termes diplomatiques de la lettre, s'ils révèlent la cruelle situation vécue par les élèves et le personnel , atténuent par prudence l'évocation des nuisances systématiques infligées par les soldats russes (intimidations, vexations, eau souillée , etc.).

Nous sommes tous des Palestiniens !

TROP, C'EST TROP ! est le nom du collectif créé par des personnalités de toutes obédiences au lendemain du Noël 2001 quand le couvre feu imposé par Israël avait interdit, entre autres contraintes faites aux Palestiniens, à Yasser Arafat de se rendre à la messe de minuit à Bethléem. Membre de la Ligue des Droits de l'Homme et de ce collectif, l'historien **Gilles Manceron** est venu débattre vendredi 5 novembre à l'IUFM de Chartres sur le thème «De l'universalité de la cause palestinienne**»**.

Au centre de sa réflexion, la défense du droit. Il ne s'agit pas de défendre des individus contre d'autres individus. Le discours sur les races reste prégnant, en Europe même. Lorsque, comme en Palestine, les droits des indigènes sont négligeables, lorsque les ennemis deviennent des sans-droits, il convient de rappeler la portée toujours universelle de la déclaration des droits de l'Homme. Dans l'affaire Dreyfus (1894-1906), la défense avait consisté plus à défendre un homme innocent injustement condamné qu'un juif condamné parce que juif. Il faut agir avec discernement, réagir aux manœuvres, déjouer les pièges, celui par exemple de condamner le peuple israëlien ou, au contraire, de s'interdire toute action en raison des arguments sur la nouvelle judéophobie. Et toujours se référer à l'universel, s'attacher à la défense de l'homme chaque fois qu'il est privé de ses droits les plus élémentaires de vivre, circuler librement, travailler.

Invité également de l'association «Solidarité avec les camps palestiniens de Bethléem», **AbdelFattah ABU-SROUR**. Ce docteur en biologie médicale de 41 ans est né dans un camp de réfugiés de Bethléem. Il est aussi directeur du centre culturel «Al-Rowad». Son témoignage sur le quotidien de sa vie en Palestine, vient illustrer le propos de Gilles Manceron. Il parle du climat d'insécurité permanent, de ses difficultés à mener une vie familiale normale. Il est marié et père de trois enfants. Le laboratoire qui l'emploie se trouve à Bethléem alors que sa femme est institutrice à Jérusalem. Pour retrouver sa famille, à cause du mur construit entre les communautés juive et palestinienne, il lui faut faire des détours, rejoindre la brèche où le franchissement est possible, s'en remettre au bon vouloir des militaires qui gardent les check-points. Lorsque des incidents de parcours l'empêchent de se rendre à son travail, ses absences sont déduites de son salaire. Victime, comme tous ses compatriotes, d'atteintes à sa liberté d'aller et venir dans son pays, d'y travailler, il s'efforce néanmoins de toute son énergie, au sein du centre culturel, de combattre l'ignorance, source de violence. C'est pour lui une voie incontournable vers la paix.

Elisabeth Calu

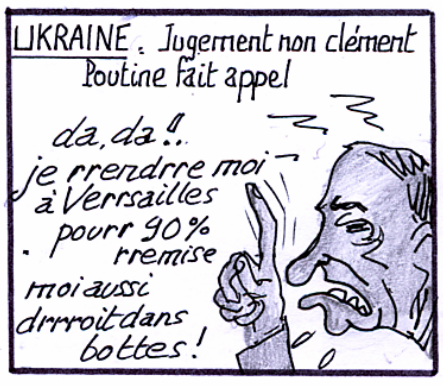

Ces comiques qui nous gouvernent

Les vieux n'ont plus la cote. Le 20 octobre dernier, Renaud Dutreil, ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, déclarait : «Les retraités de la fonction publique ne rendent plus de services à la nation. Ces gens-là sont inutiles, mais continuent de peser très lourdement. La pension d'un retraité, c'est presque 75% du coût d'un fonctionnaire présent. Il faudra résoudre ce problème». Le 8 novembre, Luc Lamirault, conseiller général de Thiron-Gardais, en a remis une couche : «Les charges annuelles de notre département au titre de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) équivalent à la construction d'un collège ». Est-ce à dire, Monsieur, que pour accroître le niveau d'éducation, il faudrait se débarrasser de nos aînés ?

Libéral-traître. Lu dans la revue *Liaisons Sociales*, du 17 novembre 2004 : «Le ministre de la Santé et de la protection sociale, Philippe Douste-Blazy, a défendu sa vision d'un "capitalisme partagé". Selon lui, "il faut être libéral pour être social"».

Y'a du fric pour certains, pour les autres c'est tintin ! *Le Monde* (daté du 20 novembre) publie les résultats d'une enquête sur les dépenses incontrôlées de la présidence Chirac. Celui qui avait promis une présidence modeste a vu son budget progresser de 580% depuis 1995. Cela donne pour 2005 un budget de 31,9 millions d'euros. Après les frais d'installation de la famille Sarkozy à Bercy (tout ça pour ne pas y rester !), le Sarko-Show du 28 novembre au Bourget pour l'intronisation du même Sarkozy à la présidence de l'UMP aurait coûté entre 5 et 8 millions d'euros. Ça commence à faire beaucoup de sous ! Ces gens-là coûtent cher, très cher ! Plus cher sans doute que le maintien des petites structures de soins de proximité, que nos aides aux pays touchés par une catastrophe naturelle… Pensez-y quand vous paierez vos impôts et votre dîme sur les consultations médicales, quand on amputera la pension de réversion des veuves…

Caca-cola

Le virus néo-libéral s'est insinué dans nos pensées et dans nos mœurs sans que nous y prenions garde. Tout s'achète et tout se vend. Le marchandage est partout, il a envahi le domaine des services, de la santé, de la formation, de la culture et même le domaine du sacré....

Votre vocabulaire évolue ; vous menez la plus modeste activité et vous voilà contraint d'être rentable, compétitif, de trouver des sponsors... Les exemples pleuvent autour de nous. Un médicament, c'est dorénavant un produit commercial avant d'être un outil thérapeutique. L'hôpital doit être rentable, un établissement de formation se doit de faire du nombre au détriment de la qualité des formations qu'il propose. Un élu local ou national peut vendre sa cité, son parc de logement social, brader les emplois aux mieux offrants. Dans ce grand Monopoly, seuls comptent l'équilibre des comptes et, mieux encore, les culbutes juteuses. L'agriculture n'a plus comme but de nourrir la planète, mais de rester compétitive sur les marchés internationaux, de freiner la concurrence des pays émergeants au prix de manipulations que l'on voudrait nous faire prendre pour des remèdes à toutes les misères du monde.

Lorsque les religions sont cotées en bourse, que les rois du pétrole texan ou leurs alliés cherchent à orchestrer nos élans mystiques, quand Patrick Le Lay, PDG de TF1, cherche à dissoudre notre matière grise dans du «caca-cola», préparons-nous au pire, à vendre demain, notre âme, notre petite sœur... ou entraînons-nous à analyser, à critiquer, à boycotter, à sortir du rang, à respirer un grand bol d'air de liberté !

Elisabeth Calu

Fiche de lecture

Libéralisme : l'avenir à reculons…

Philippe Arondel, ***la pauvreté est-elle soluble dans le libéralisme ?,*** **éditions Belin, Paris 2004.**

Il est des livres qui s'y entendent à dynamiter le petit landernau du prêt-à-penser libéral ! Ainsi en est-il d'un livre récent sur la pauvreté - *La pauvreté est-elle soluble dans le libéralisme ?* - dont les analyses tout à la fois percutantes et argumentées mettent à mal la plupart des mythes fondateurs du néo-libéralisme en vogue.

S'appuyant sur des statistiques incontestées, cet essai procède à un décryptage «scientifique» des grandes thématiques qui sont au cœur de la vision libérale de la pauvreté et des supposées politiques de lutte contre la fracture sociale qui en découlent.

Il montre qu'en réalité, au prétexte d'enraciner une stratégie de réduction des inégalités, les libéraux de tout poil s'efforcent de détruire les protections juridiques qui, jusqu'alors, avaient empêché les publics les plus fragiles de basculer dans la marginalité éthique et sociale. C'est ainsi que, en prétendant réduire la précarité…par une déconstruction radicale du droit du travail, les apôtres du *tout-marché* ne font, en fait, que la démultiplier de façon quasi exponentielle.

Selon l'auteur, dans cette offensive menée avec acharnement pour remettre en cause le pacte social républicain, l'Europe se trouverait, hélas, en première ligne. Dans un chapitre très fouillé, celui-ci - grands textes officiels à l'appui - apporte la preuve que les autorités communautaires se sont ralliées, depuis de nombreuses années déjà, à une conception du monde *stricto sensu* anglo-saxonne.

Un livre d'économiste engagé à lire toutes affaires cessantes au moment où le rapport Camdessus - surmédiatisé à loisir - se veut «le petit livre jaune» de tous ceux qui, sous couvert de reconquête de l'emploi pour enrayer la pauvreté, ne rêvent que d'en revenir au XIXème siècle.

Madelrhaut

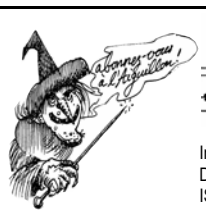

L'Aiguillon

Imprimerie : Chartres Repro
Directeur de la publication : Gérard Leray
ISSN 1625-7707

Énergies Citoyennes
30, rue de Fresnay
28000 Chartres

Ils ont bossé pour *L'Aiguillon* 47 : Philip Lafeuil, Laurent Rabaté, Anne-Sophie Taulier, Gérard Leray, Fari Bole, Alain Patelin, Gildas Lahalle, Tonton Jean-Marie, Horace Lenain, Dominique Chéron, Claude Joly, Edmond Dantès, Gildas Lahalle, Elisabeth et Denys Calu, Madelrhaut, Pascaline Pavard, Dimitri Keltchewsky et Chantal Vinet.

Pour contacter L'Aiguillon : ***aiguillon-info@free.fr***

Points de vente fixes

A Mainvilliers : **le Jourdan** (rue de la République).
A Lucé : **le Cosmos** (place des Arcades) et **le Tabac-Presse du Vieux-Puits**.
A Chartres : **Mille-Pattes** (mail Jean-de-Dunois), **le Khédive** (avenue Jehan-de-Beauce), **la Civette** (place du Cygne), **le Floribar** (rue de la Clouterie), **le Fontenoy** (rue St-Michel) **Aux Trois J** (boulevard Charles-Péguy), **le Jeanne d'Arc** (place Jeanne d'Arc).
Et bien sûr, chaque samedi, sur **le marché de la place Billard**.

Je m'abonne ! J'adhère !

° **Je m'abonne à L'Aiguillon pour 14€ (11 n°s/an), frais de port inclus.**
° **J'adhère à EC pour 8€**
° **Je m'abonne et adhère pour un total de 20€**
(règlement par chèque à l'ordre d'Énergies Citoyennes)

Nom/Prénom : ……
Adresse : ……
……

Énergies Citoyennes 30 rue de Fresnay Chartres
http://www.energies-citoyennes28.org

Politique énergétique française

Le déficit démocratique

Vendredi 22 octobre, EDF annonçait la construction d'un réacteur nucléaire EPR dans la Manche. Un fort consensus des élus et des acteurs économiques locaux a décidé de son implantation à Flamanville. Les arguments avancés par EDF pour la production d'électricité nucléaire sont nombreux : l'indépendance énergétique de la France, la nécessité de remplacer les vieux réacteurs et aussi une énergie bon marché, indépendante des cours du pétrole. Ce type de centrale EPR aurait toutes les qualités : celle de produire davantage d'énergie pour moins de déchets, celle d'être plus sûre, de durer plus longtemps et, cerise sur le gâteau, de ne pas produire d'effet de serre. Bref, la solution idéale !

Pourquoi faut-il que des écologistes chagrins critiquent encore cette politique ? Et pourtant, leurs arguments ne manquent pas !

1. Le **nucléaire ça coûte cher** car, dans le calcul du prix de revient du KW nucléaire, on ne tient compte ni du coût de la recherche, ni du coût du recyclage et d'enfouissement des déchets, ni du démontage et bétonnage du réacteur en fin de vie (au bout de 40 ans).

2. Le nucléaire ça reste dangereux ! Les systèmes de sécurité sont de plus en plus compliqués. Et pour diminuer le coût d'exploitation et d'entretien, on fait de plus en plus appel à des personnels intérimaires. Qui peut garantir absolument l'infaillibilité des systèmes de sécurité, surtout lorsque prime la rentabilité ? Une centrale nucléaire produit de la radioactivité à forte dose, les habitants de Tchernobyl savent quelque chose de ses effets sur la santé !

3. La production d'électricité **d'origine nucléaire n'est pas très souple** : une centrale ne s'arrête pas la nuit, ni l'été aux moment où l'on a moins besoin d'énergie. Par voie de conséquence, le choix politique d'investir dans une nouvelle centrale **repousse à plus tard tous les investissements sur les économies d'énergie** et les autres systèmes **de production d'énergie renouvelable** : solaire, éolien et biomasse. Cette politique nous place, nous, Français, en queue de peloton au niveau européen pour la production d'énergies renouvelables.

4. L'énergie nucléaire, tout comme les énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), dépend de l'uranium comme matière première. Or, le stock mondial sera épuisé dans 150 ans.

Tant que l'énergie leur est vendue à des prix abordables, (même si ces prix sont en fait artificiels) et qu'elle est disponible en quantité suffisante, les consommateurs ne sont pas incités à faire des économies d'énergie. C'est pourtant là que devraient se concentrer toutes les priorités : économies de chauffage, isolation renforcée des constructions, économies de consommation, recyclage, etc. EDF voudrait s'afficher entreprise respectueuse de l'environnement en faisant la promotion d'appareils de chauffage électriques alors que le comble du gaspillage, c'est se chauffer à l'électricité !

Pourtant, en matière d'économie nous savons faire : depuis le premier choc pétrolier, la consommation d'énergie pour les logements a été réduite de 30%. Faut-il fonder nos espoirs sur la pédagogie de la catastrophe : quand l'uranium viendra à manquer ou qu'un accident grave surviendra chez nous (c'est pas grave tant que c'est chez les autres !) pour mettre les bouchées doubles et réagir ? En attendant, les lobbies du nucléaire, du BTP, du pétrole et de l'armement nous servent une information trafiquée qu'il est bien difficile de rectifier tant est forte la disproportion des moyens de communication !

Denys Calu

Ecolo malin

Cocorico ! Le projet ITER (de production d'énergie par la fusion des atomes) sera construit en France. 10 milliards d'euros sur 20 ans pour une hypothétique solution à la disparition des énergies fossiles de la planète. Et plutôt que d'essayer de recréer le soleil en laboratoire, si on utilisait celui qu'on a ?

Pas con ! Et même, si on décidait d'investir ces mêmes sommes dans la recherche de ressources énergétiques naturelles, je suis persuadé, sans doctorat en sciences expérimentales, que l'éolien et le solaire deviendraient rentables.

Procès des faucheurs d'OGM à Toulouse

Une victoire historique !

De notre envoyée spéciale en région Midi-Pyrénées.

Lundi 8 novembre 2004, nous étions 300 à être réunis devant le Tribunal Correctionnel de Toulouse pour suivre le procès des faucheurs volontaires d'OGM. La mobilisation comptait des militants de la France entière et notamment de l'Eure-et-Loir. Je n'ai malheureusement pas pu rentrer dans l'enceinte du tribunal, mais l'accueil à l'extérieur était des plus chaleureux et personnalisé : une dizaine de fourgons et deux cars de CRS rien que pour nous... C'est vers midi trente que la nouvelle tombe avec la sortie des prévenus. Ça y est, cette fois, la justice française a fait son boulot en reconnaissant les actes collectifs de désobéissance civile !

La Présidente du tribunal correctionnel de Toulouse, Colette Pollo, a pris une décision historique, la première en ce sens dans l'histoire de la justice française : elle a reconnu le caractère collectif et solidaire des actions de neutralisation d'OGM menées durant l'été 2004. Cette victoire m'évoque aussi le Manifeste des 343, parfois nommé «Manifeste des 343 salopes». Un texte unique en son genre datant de 1971 où, collectivement, des femmes ont avoué publiquement avoir eu recours à l'avortement, acte illégal à l'époque.

Mobilisation !

Le représentant du Parquet de Toulouse était fou de rage et a fait aussitôt appel de cette décision. Fou de rage aussi tout au long de l'audience où il a presque manqué de respect envers l'un des témoins, représentante du conseil de la magistrature, magistrate à Bobigny. Mais cela, il ne le savait pas... Cette victoire judiciaire a encore remis sur le devant de la scène l'attitude du Parquet. Celui-ci est théoriquement le représentant du ministère public, c'est à dire de nous autres citoyens. En réalité, il a seulement cherché à représenter l'Etat. Et si nous étions l'Etat, je pense que ça se saurait... Les circulaires ministérielles internes de Monsieur Perben vers les institutions judiciaires avaient déjà, il y a quelques mois, demandé des sanctions très fermes à l'encontre des faucheurs...

Si la Cour d'Appel confirme le 24 janvier cette décision, ce ne seront plus les neuf personnes, arbitrairement poursuivies, qui seront jugées, mais les 250 autres faucheurs présents ce jour devant le Tribunal qui, ayant participé à la même action, ont demandé et obtenu à être entendus. Ils le seront au titre de comparants volontaires de la même manière que les neuf prévenus initiaux.

Reste à espérer que le caractère collectif et solidaire des autres actions de neutralisation d'OGM soit aussi reconnu pour les deux autres procès prévus à Riom (63) le 14 décembre, et à Orléans (45) le 19 janvier. Mobilisons-nous pour aider les copains prévenus. A noter qu'à Clermont-Ferrand, le jour du procès du fauchage de Riom, la FNSEA viendra manifester sous notre nez en faveur du développement des OGM. Alors, organisez-vous, co-voiturez-vous et venez nombreux ! L'audition de centaines de citoyens actifs fera ainsi entendre diverses voix d'une société, fermement et massivement opposée au passage en force des OGM dans nos champs et nos assiettes.

Pascaline Pavard

NB : Aminata Traoré voulait témoigner au procès. N'en ayant pas reçu l'autorisation, elle a fait entendre sa voix dans la rue ... Cette grande voix africaine de la lutte contre la mondialisation libérale (économiste, sociologue et ancienne ministre de la Culture du Mali), est une militante fervente de l'annulation de la dette des pays en développement. Elle a rappelé à tous ce lundi 8 novembre que le combat mené en France par les détracteurs des OGM est un soutien énorme au combat qui est également mené dans son pays où, sous prétexte de famine, les grands de ce monde tentent d'importer insidieusement des OGM en guise d'aide alimentaire...

Quel 4x4 acheter?

J'sais pas si vous remarquez comme moi, citoyen lambda, qu'il y a de plus en plus de 4x4, en ville notamment. Et pas que des moches ! On ne peut qu'être esbaudis devant ces rutilantes machines mécaniques pour peu que l'on ne soit pas insensible à l'imagination des designers automobiles. Les ingénieurs nous offrent vraiment le meilleur de ce qui se fait de mieux en mécanique. Non, là où je commence à coincer, c'est que justement ces belles machines sont trop propres pour être honnêtes. En effet, quel propriétaire risquerait l'éraflure sur la belle peinture métallisée de son automobile, dont le prix approche celui d'une maison, dans n'importe quel chemin ? Aussi, je me demande ce que le citadin veut me signifier en affichant ainsi sa vanité. Surtout quand celle-ci ne trouve place qu'à cheval sur un trottoir en centre ville, m'obligeant, moi, piéton, à descendre dangereusement sur la chaussée. Et je ne vous parle même pas des poussettes !

4 des villes et 4 des champs

Les constructeurs distinguent nettement les 4x4 des Tous-Terrains. En gros, ce qui distinguerait une Harley d'une Husqvarna pour les motos. Vous avez essayé de rouler dans la boue avec une Harley ?

Non, ce qui me chagrine, c'est le prix de ces joujoux. Qui peut aujourd'hui se payer ce genre d'engins dont la puissance a augmenté de 40% ces 20 dernières années et leur poids de 600 kilos depuis 10 ans ? Ce qui accompagne cette inflation des cylindrées, c'est la pollution croissante émise par ces bagnoles (malgré les efforts considérables des constructeurs pour pallier ce phénomène dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est nocif pour la santé publique, l'équilibre climatique de la planète...).

Contrairement à ce que l'on peut croire, si vous voulez, devez, pouvez acheter un 4x4 de la gamme supérieure de luxe (Volvo, BMW, Porsche, Mercedes...), **préférez l'essence au diesel.** En effet, 95% des diesels émettent plus de 200 g de CO_2 par kilomètre parcouru (la norme européenne est à 120g/km), tandis que les véhicules carburant au super ne sont plus "que" 15% à dépasser ce seuil. Mais paradoxalement, plus la puissance est élevée, moins grande sera la différence d'émission de CO_2 entre deux véhicules de même puissance mais de carrosserie différente (4x4/TT).

L'égoïsme civique

En fait, je suis jaloux. Moi aussi j'aimerais avoir les moyens d'afficher aussi ostensiblement ma supériorité, en espérant que celle-ci ne soit pas que financière. Que ceux qui les ont puissent le faire est, ma foi, narcissique, mais démocratique : chacun est libre de dépenser son argent comme il l'entend. Même si, peu ou prou, c'est moi, consommateur, qui paye les pneus du pdg de mon yaourt.

Non, mon courroux est provoqué par l'arrogance avec laquelle les heureux détenteurs de 4x4 traitent leurs congénères humains de cette planète. En polluant 2 fois plus qu'un conducteur de gamme économique inférieure, le "4x4teux" s'octroie le droit de saturer l'air de CO_2 que moi aussi je respire. Et ça c'est insupportable ! On sait aujourd'hui qu'il ne reste plus de pétrole que pour 40 ans, que la pollution due aux transports est à l'origine du réchauffement de la planète avec les conséquences catastrophiques à moyen terme connues et admises par tous, et des égoïstes paradent en véhicules disproportionnés !

Je ne puis l'admettre. C'est un petit peu comme si les plus gros pollueurs de la planète, les États-Unis par exemple, ne voulaient pas ratifier le protocole de Kyoto de 1997 ou, de même qu'une blanche vaudrait deux noires, une grosse bagnole en valait deux petites. Tout le monde a le droit de s'amuser, de se faire plaisir, mais pas avec la santé, surtout celle des autres. Alors il me semble juste aujourd'hui de transformer les pollueurs en payeurs.

Philip Lafeuil

http://www.energies-citoyennes28.org

F. Hollande a dit : «*L'Aiguillon* ? Oui, oui, ouiii